

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023



75 ANS À VOTRE SERVICE !



SOMMAIRE

1 Sensibiliser

Page 6

1.1 La prévention des déchets

Page 8

1.2 La communication

Page 13

2 Collecter

Page 16

2.1 Les collectes en porte-à-porte

Page 20

2.2 Les collectes par apports volontaires

Page 23

2.3 L'Unité Propreté Publique

Page 31

3 Recycler

Page 34

3.1 Les verre, papier/carton et PMC

Page 36

3.2 Les différentes filières de recyclage

Page 37

3.3 Le tri des PMC

Page 38

3.4 Le tri-broyage des encombrants

Page 39

3.5 La récupération des métaux à l'issue de l'incinération

Page 39

3.6 Les statistiques globales

Page 40

3.7 Le traitement et la valorisation des déchets ménagers en 2023

Page 42

4 Valoriser

Page 44

4.1 Les faits marquants

Page 46

4.2 Le diagramme des flux matières et réactifs

Page 46

4.3 Les flux de déchets

Page 47

4.4 Les produits valorisés

Page 48

4.5 Les Réfioms

Page 49

4.6 L'analyse des rejets

Page 50

4.7 Le bilan énergétique en 2023

Page 54

4.8 Le Comité d'accompagnement des riverains

Page 55

4.9 Le Système de Management Environnemental

Page 55

5 Administrer

Page 56

5.1 Les Ressources Humaines

Page 58

5.2 La qualité, la sécurité et l'environnement

Page 59

5.3 La gestion du charroi

Page 60

5.4 La gestion du patrimoine

Page 61

5.5 La gestion des achats et des assurances

Page 63

5.6 La gestion informatique

Page 64

5.7 La gestion des instances et du volet juridique

Page 65

5.8 L'assistance à la maîtrise de projets

Page 65

6 Annexes

Page 66

AVANT-PROPOS



Philippe Teller, Directeur Général & Léon Casaert, Président

Plus que jamais, l'environnement, sa préservation et la salubrité publique sont au cœur de l'attention, ce qui illustre à nouveau l'importance de notre métier et de notre action. Avec son personnel, notre Intercommunale Tibi a maintenu le cap en 2023 en offrant un service de qualité apprécié par la population et en menant à bien des objectifs ambitieux définis dans le cadre de son Plan Stratégique 2023 - 2025.

La prévention de l'apparition des déchets reste le socle fondamental de la hiérarchie de leur gestion ; c'est donc avec une grande satisfaction que Tibi a vu le démarrage des travaux du nouveau bâtiment de la Ressourcerie du Val de Sambre à l'automne 2023, gage d'un nouveau développement des activités de réemploi dans la région de Charleroi.

Dès le mois de janvier 2023, notre Intercommunale Tibi a également généralisé la collecte des déchets organiques à l'ensemble de ses Communes associées, en mettant en place la collecte en sacs verts biodégradables pour les Communes qui n'en disposaient pas encore, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi et Fontaine-l'Évêque. Ce nouveau déploiement, véritable tour de force en matière d'adaptation de nos moyens de collecte, nous a permis d'offrir à l'ensemble de nos Communes associées une solution efficace de collecte des déchets organiques de leurs citoyens un an à l'avance par rapport à ce que prévoyait l'obligation européenne. Grâce à cela, les déchets organiques collectés sont intégralement biométhanisés et donc valorisés en compost et en électricité renouvelable.

En 2023 aussi, les activités de propreté publique, développées à l'origine sur le territoire de Charleroi, se sont étendues à la Commune d'Aiseau-Presles.

Cette année 2023 fût également importante en matière de répression. Nous avons en effet engagé quatre agents constatateurs qui sont entrés en action à partir du mois de juin, en support à la stratégie de répression de Charleroi et à leur équipe d'agents constatateurs. Notre équipe d'agents constatateurs peut désormais apporter un appui en matière de répression à toute commune wallonne qui le souhaiterait afin de l'aider dans la lutte contre les incivilités environnementales.

Le centre de tri des PMC VALTRIS a quant à lui débuté l'année 2023 sur les chapeaux de roues par la mise en service de nouveaux équipements permettant le tri

du plastique PET Opaque et des capsules de café et autres boissons en aluminium, portant ainsi à seize le nombre de fractions triées. Par ailleurs, les quantités de PMC apportées au centre VALTRIS pour être triées n'ont cessé de croître pour atteindre un nouveau record de 48.634 tonnes sur l'année. La technologie mise en œuvre dans le centre est encore appelée à évoluer avec l'intégration de l'intelligence artificielle au service du tri.

L'Unité de Valorisation Énergétique de Tibi a de nouveau parfaitement rempli son rôle en 2023 ; en effet, tous les déchets qui n'ont pu trouver de solution de réemploi ou de recyclage ont été valorisés thermiquement et ont permis d'injecter sur le réseau de distribution électrique, durant une période de crise énergétique, l'équivalent des besoins de 13.000 ménages.

L'Intercommunale a également organisé le 1er octobre 2023 une « journée des familles » mémorable ayant rassemblé près de 1.000 visiteurs (les agents Tibi accompagnés de leur famille) sous un beau soleil automnal. Cela a permis à chacun de prendre le temps de montrer, avec fierté, les infrastructures et les différents métiers de l'Intercommunale, valorisant ainsi le savoir-faire de chacun.

Enfin, la sécurité et le bien-être de notre personnel sont restés notre priorité en 2023. Nous avons participé à la réalisation des capsules vidéo de la Copidéc « Faut-il vraiment en arriver là » visant à sensibiliser au respect de la sécurité de notre personnel et nous avons continué à appliquer une tolérance zéro en cas de comportement inapproprié d'autrui mettant en danger nos équipes, qu'elles aient la charge de la propreté publique, des collectes en porte-à-porte ou en recyparcs.

En définitive, cette année encore, notre Intercommunale a pu, grâce à son personnel, avec le support de son Conseil d'administration, de son Bureau exécutif et de l'ensemble de son encadrement, continuer à assurer un service public de qualité au bénéfice de ses Communes associées et, ce qui est sa finalité, pour le bien de l'ensemble des citoyens.

Léon Casaert, Président.
Philippe Teller, Directeur Général.



1. SENSIBILISER

Expliquer pour convaincre et accompagner le changement !

Expliquer pour convaincre et accompagner le changement !

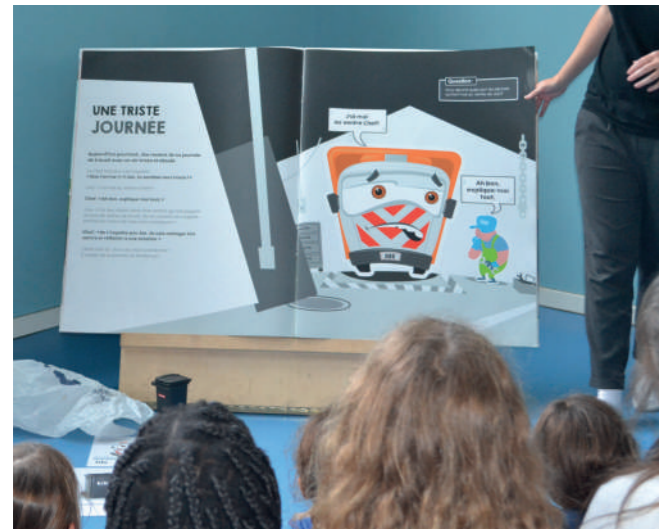
Diffuser les bons gestes

Attentive aux préoccupations des habitants des Communes associées, l'équipe de prévention des déchets de Tibi propose des actions concrètes et visuelles pour les inciter à :

- Réduire les quantités de déchets produits ;
- Favoriser le réemploi, ainsi que le recyclage afin de préserver les ressources.

Privilégier les actions de terrain

Pour sensibiliser le plus large des publics, l'équipe de prévention propose chaque année de multiples actions de proximité : campagnes de communication, animations dans les écoles, fêtes de l'environnement, formations d'adultes, ateliers, conférences, débats, stands thématiques lors d'événements locaux, brochures, magazines, jeux, etc.



Collaborer avec tous les acteurs locaux

Des réunions de co-construction sont régulièrement organisées avec les partenaires locaux que sont les Communes associées, plus particulièrement les échevinats de l'environnement et de l'enseignement, les associations (asbl, ONE, CPAS, bibliothèques, etc.), les groupes en réinsertion professionnelle, les maisons de quartier, les établissements, les sociétés de logements publics, etc.

Réaliser des campagnes efficaces

Afin de toucher le plus grand nombre de citoyens, Tibi met chaque année sur pied des campagnes de communication (presse écrite, radio, TV, médias sociaux, etc.) porteuses de messages forts et percutants.



Par ailleurs, en 2023, l'Intercommunale a tenu deux plateformes de prévention auxquelles ont participé les relais communaux, en particulier les Echevins de l'Environnement et les EcoConseillers.

En 2023, l'Intercommunale a également poursuivi la mise à disposition de gobelets réutilisables au profit de l'ensemble de ses Communes associées (action mise en place dès 2015 par Tibi).

Dans le cadre du projet de label «Ecole Plus Propre» subsidié par Be WaPP, l'Intercommunale a accompagné quatorze écoles et les a encadrées dans la mise en œuvre d'un plan de réduction des déchets et d'amélioration du tri et de la propreté au sein des écoles et de leurs abords. Onze d'entre elles ont été labellisées «Ecole Plus Propre» en juin 2023 et deux ont reçu un prix d'encouragement.

En matière de réduction des déchets et d'amélioration du tri, l'Intercommunale a également continué à effectuer des diagnostics déchets et des animations de sensibilisation dans les écoles.

Par ailleurs, Tibi avait édité en octobre 2021 une bande dessinée inédite réalisée en collaboration avec les éditions Kennes : la BD «Green Team, Défi Zéro Déchet». L'année 2023 a permis de poursuivre le large travail de sensibilisation, entamé en 2022, des élèves des deux premières années des écoles secondaires de notre zone, afin de les faire réfléchir aux gestes «Zéro Déchet» à poser au quotidien. Près d'une cinquantaine d'animations ont été menées sur ce thème en 2023.

L'année 2023 a également vu la recrudescence des demandes de visites de terrain à destination des écoles, d'associations ou encore de groupements, sur demande préalable ; ces visites s'organisant sur base de petits groupes à VALTRIS, notre centre de tri des PMC, ainsi qu'à l'UVE ou Unité de Valorisation Énergétique et dans nos recyparcs. On dénombre plus d'une cinquantaine de ces visites au cours de l'année 2023, soit une moyenne d'une visite par semaine.

En outre, six nouveaux espaces de tri de déchets ont été mis en œuvre, en partenariat avec La Sambrienne, sur les sites de la rue du Chili à Marcinelle. Ces dispositifs de collecte des déchets ménagers offerts aux résidents peuvent (sur base des projets-test réalisés aux abords d'autres habitats verticaux en 2022) avoir un impact positif sur le tri réalisé, ainsi que sur la propreté. Des séances d'information aux citoyens ont été organisées sur ces différents sites afin de les inciter à utiliser correctement les espaces de tri, mais aussi de les sensibiliser à la prévention des déchets.

Nous avons mené, par ailleurs, certaines actions sur notre réseau de recyparcs, ceux-ci permettant aux équipes de prévention d'entrer facilement en contact avec les citoyens. Ainsi, Tibi a développé des actions de Prévention «Propreté» visant la sensibilisation du grand public pour l'inciter à adopter les bons comportements en matière de gestion de déchets dans l'espace public et à respecter tant leur cadre de vie que notre personnel (participation au Marathon de la Propreté organisé par Be WaPP, distribution de près de 1.000 poubelles de voiture, estampillées «Bagoto», sur notre réseau de recyparcs, etc.).

Nous avons également développé, en collaboration avec notre Service Assistance à la Maîtrise de Projets, dans le cadre de l'appel à projet wallon «Tri out of home», l'accompagnement de quatre de nos Communes associées dans l'installation d'îlots de tri (déchets résiduels / PMC) au sein de leurs espaces publics, destinés à inciter le grand public à adopter les bons comportements en matière de tri des déchets en rue.

L'Intercommunale a aussi proposé aux Communes de mener un projet complémentaire, qui prévoit l'installation d'îlots de tri dits «intelligents» dans certains endroits-clés des territoires communaux. Ceux-ci ont rencontré un franc succès, alliant un côté ludique au respect de la propreté et du tri.

1.1 La prévention des déchets

La prévention des déchets à l'échelle intercommunale

Depuis début 2020, la Wallonie incite les Communes à adopter une démarche «Zéro Déchet» sur leur territoire en proposant des actions tant à destination des ménages que du personnel communal. Les Communes qui le souhaitent peuvent donc bénéficier d'un subside supplémentaire de 0,50 € par habitant par an dans le cadre de la prévention des déchets, ce qui porte le subside communal potentiel à 0,80 € par habitant par an. Grâce à la proactivité et aux actions de terrain menées en termes de prévention des déchets depuis des années par l'Intercommunale Tibi, douze de nos quatorze Communes associées ont sollicité le subside supplémentaire en matière de «Zéro Déchet» (soit deux Communes de plus qu'en 2022).

De son côté, le subside de prévention des déchets destiné à l'Intercommunale, pour ses actions locales de prévention, n'a pas bénéficié d'évolution en 2023. Il est toujours de 0,30 € par habitant par an octroyé par la Wallonie afin de réaliser les campagnes intercommunales de réduction des déchets. De même, la Wallonie a continué de subsidier 60 % du coût total du plan d'actions.

La situation d'inflation, qui s'est poursuivie en 2023, nous a fait prendre conscience de l'importance de faire évoluer les modalités de subsidiation actuelles afin que celles-ci intègrent l'évolution du coût (notamment salarial) des actions de prévention subsidiées.



La prévention des déchets à l'échelle communale

En 2023, les quatorze Communes associées de Tibi lui ont octroyé la délégation des actions locales de prévention sur leur territoire, ce qui a permis à l'Intercommunale de proposer des actions complémentaires et cohérentes sur l'ensemble de la zone, tout en étant en parfaite adéquation avec les attentes individuelles de chaque Commune.

L'Intercommunale a ainsi proposé durant l'année 2023 de mettre en œuvre une approche de terrain pour sensibiliser directement le citoyen ; des actions ont été définies et concertées avec les Communes, en fonction des problématiques rencontrées sur leur territoire et également conformes aux axes directeurs régionaux en matière de prévention des déchets, de tri et de propreté publique le cas échéant.

Pour rappel, la Région subsidie 60 % du coût total des actions de prévention tant communales qu'intercommunales, ce qui induit une charge complémentaire de 40 % pour les Communes et l'Intercommunale dont il faut tenir compte au niveau budgétaire. A cet égard, nous restons favorables à ce que la couverture de subsidiation des actions de prévention devienne plus importante dans les années à venir de manière à favoriser l'adhésion à la démarche « Zéro Déchet ».

En 2023, deux Communes associées supplémentaires, Anderlues et Fontaine-l'Évêque, ont opté pour la subvention à destination des Communes « Zéro Déchet », ce qui porte le total à douze Communes avec Aiseau-Présles, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi, Châtelet, Courcelles, Fleurus, Ham-sur-Heure/Nalines, Les Bons Villers, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles. Un diagnostic de territoire, une analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces), un Plan Stratégique et des fiches-actions ont été rédigés en partenariat avec ces Villes et Communes.

Il faut noter que ces Communes se sont également engagées à développer leur exemplarité en matière de réduction des déchets produits par leur personnel sur le lieu de travail.

Nous avons également travaillé selon cette méthodologie « Zéro Déchet » avec les deux autres Communes associées en initiant certaines actions en cohérence avec cette démarche (notamment par la mise en place d'une éco-team).

L'Intercommunale a continué à proposer des méthodes de sensibilisation et de changement de comportements en poursuivant et en renforçant la sensibilisation des citoyens lors des événements locaux (marchés, stands, événements éco-responsables, etc.), par la mise en place d'un réseau de relais (administrations, CPAS, associations, etc.), avec l'animation et la formation de différents publics (jeunesse, familles, travailleurs, associations, secteur socioprofessionnel, etc.), l'organisation de conférences - débats - ateliers (notamment sur le compostage et les déchets organiques, thématiques largement abordées en 2023), ainsi que grâce à la création d'événements à thème de type « Fête de l'environnement », « Journée du réemploi », « Semaine européenne de réduction des déchets », etc.

Notre Intercommunale a également sollicité ses Communes associées afin de mettre sur pied des actions telles que le grand jeu des plaines. Au niveau scolaire, les chargés de projet et animateurs de Tibi ont dispensé près de 830 actions et animations.

La prévention des déchets à l'échelle régionale

Au sein de la COPIDEC, fédération des opérateurs du secteur public de gestion des déchets en Wallonie, l'Intercommunale Tibi a pu participer au développement et à la diffusion de nouveaux outils de communication au bénéfice de l'ensemble des Communes associées, dont les plus remarquables sont détaillés ci-après.

Un marché public a été initié par la COPIDEC pour la réalisation et la diffusion de trois capsules vidéo relatives à la sécurité des travailleurs actifs dans le secteur des déchets, à savoir : la sécurité du personnel en charge de la collecte des déchets, la courtoisie dans les recyparcs ainsi que la sécurité dans les centres de tri PMC. Toutes avaient pour slogan commun « Faut-il vraiment en arriver là ? » ;

- Les collectes de vélos et de jouets ont été réalisées sur trois de nos recyparcs ; les objets récoltés ont été redistribués aux associations de la région qui ont pu donner une seconde vie à ces vélos et à ces jouets ;
- Le Tour de Wallonie du « Repair Café Mobile » de l'association Repair Together a fait cinq haltes lors d'événements publics sur certaines Communes de la zone Tibi ;
- Le développement de nouveaux contenus « Zéro Déchet » du magazine Magde.be et l'alimentation en contenus de la page Facebook spécifique se sont poursuivis ;
- De nouvelles fiches tutorielles pratiques dans le cadre du Kit « Zéro Déchet » ont été créées ;
- Une nouvelle brochure « Je prépare mes plantations pour le printemps » a été éditée ;

• La participation à Municipalia a permis d'aborder la thématique du coût de gestion des déchets en Wallonie ;

• Une matinée de rencontres des Communes « Zéro Déchet » a été organisée, à l'initiative de la COPIDEC, le 8 juin 2023. Cet événement a rassemblé les mandataires et agents communaux ayant la gestion des déchets dans leurs attributions pour échanger autour de plusieurs ateliers :

- « Comment mobiliser l'éco-team sur le long terme ? » ;
- « Comment toucher les citoyens qui ne se sentent pas concernés ? » ;
- « Comment innover et dépasser la peur du changement ? » ;
- « Comment mobiliser les parties prenantes potentielles ? » ;
- « Le rôle de la Commune dans la communication sur le « Zéro Déchet ».

La COPIDEC a également mis sur pied une formation continue en matière de coaching « Zéro Déchet », destinée au personnel de prévention des déchets des intercommunales wallonnes ; elle leur permet de s'approprier la démarche et de disposer de la formation utile aux actions de terrain ; les thématiques abordées en 2023 portaient notamment sur la réparation et le réemploi.

La COPIDEC a également mis sur pied une formation continue en matière de coaching Zéro Déchet, destinée au personnel de prévention des déchets des intercommunales wallonnes, et leur permettant de s'approprier la démarche et de disposer de la formation utile aux actions de terrain (notamment en termes de gaspillage alimentaire et de compostage).



Le public sensibilisé durant les actions de prévention

Dans le courant de l'été 2023, nous avons pu réaliser des activités dans les centres aérés ou plaines d'été organisés par les Communes. Ce sont ainsi plus de cinquante animations estivales qui ont été menées afin de plonger les jeunes dans une ambiance futuriste, en 2050, où les ressources naturelles de la planète commencent à manquer et où il faut agir en faveur de son environnement en posant les gestes justes. Près de 1.110 enfants ont été sensibilisés par le biais de cet outil pédagogique.

Par ailleurs, tout au long de l'année 2023, Tibi est parvenue à maintenir la sensibilisation de quelques 32.916 personnes d'une manière directe ; les quelques 830 animations réalisées ont permis la sensibilisation de 17.045 adultes et 15.871 enfants (avec plus de 100 animations consacrées au public de la 3ème maternelle à la 2ème primaire réalisées en 2023).

Afin de toucher un maximum de citoyens, Tibi a par ailleurs multiplié les actions de communication au cours de l'année :

- Des spots de prévention des déchets diffusés sur TéléSambre et sur d'autres médias ;
- Une campagne de prévention des déchets menée

dans le cadre d'un partenariat avec Sudpresse pour une chronique hebdomadaire dans leur édition locale ;

- Des campagnes de prévention diffusées dans les cinémas ;
- Une édition et la diffusion d'un magazine « Zéro Déchet » dans plusieurs de nos Communes associées ;
- Des publications régulières sur la page Facebook et sur le site internet de l'Intercommunale ;
- Le calendrier des collectes, qui intègre plusieurs pages consacrées à la prévention, a été distribué à plus de 220.000 ménages.

Grâce à cela, les audiences cumulées de ces différentes actions indirectes dépassent les 320.000 personnes touchées en 2023 (avec plus de 65.000 visites sur notre page Facebook), un total de 183 publications (12,3 % de plus que l'année précédente) ; le nombre d'abonnés à notre page Facebook a augmenté de près de 17 % en 2023. Nous avons traité en 2023, plus de 18.300 appels téléphoniques, en hausse (+ 13 %) par rapport à 2022, et répondu à 5.800 mails émanant de la boîte info@tibi.be (soit une augmentation de 27 %).



1.2 La communication

La communication interne

La remise des médailles aux agents comptant une ou plusieurs dizaines d'années d'ancienneté et la mise à l'honneur des pensionnés s'est tenue lors de la traditionnelle cérémonie des vœux au début de l'année 2023. Une journée d'accueil des nouveaux agents a également été organisée en 2023, l'occasion pour eux de visiter les infrastructures et de découvrir les métiers de Tibi.

Les moments de convivialité avec le personnel se sont poursuivis au courant de 2023 avec, notamment, la possibilité d'assister à un match du Sporting de Charleroi et à un match des Spiroux, de participer à la fête de la Saint-Eloi et de fêter les enfants des agents avec Saint-Nicolas.

En 2023, un grand événement-phare a permis de réunir nos 714 agents et leurs familles. Nous avons organisé, pour la première fois, la « Journée des familles Tibi » qui s'est déroulée le 1er octobre 2023 et ce, afin de permettre à notre personnel de faire découvrir à ses proches son métier, son quotidien et son lieu de travail. L'adhésion d'un grand nombre d'agents à cet

événement familial a contribué au renforcement du sentiment de fierté et d'appartenance des équipes à leur Intercommunale, ainsi qu'à la mise en œuvre des valeurs défendues par Tibi.

L'année 2023 a également vu le développement de nombreuses communications internes (notes de service, diffusion d'actualités, de photos, de vidéos et autres informations pratiques) sous forme numérique et via la plateforme collaborative Mytibi. Cette année a permis l'adhésion plus large encore de notre personnel, sur base volontaire, à ce nouveau canal de communication interne.

Enfin, l'Intercommunale a initié la relance de la démarche « Éco-Team » au sein de ses équipes internes, dans le contexte de l'exemplarité des services publics. En effet, un groupe d'éco-relais travaillant sur la thématique du développement durable a pu participer à une formation dispensée par la Région wallonne dans le cadre d'un accompagnement de notre structure et ce, en collaboration, entre autres, avec le Service Qualité de Vie au Travail.



La communication externe

Le nombre de visites sur le site internet de Tibi a fortement augmenté dans le courant de l'année 2023. Nous comptons 47.000 nouveaux utilisateurs sur notre site web. Les citoyens le consultent en utilisant pour 75 % un smartphone, pour 20,8 % un ordinateur et pour 4,2 % une tablette. La page la plus visitée de www.tibi.be est celle relative à notre calendrier des collectes (consultée par 58,18 % des utilisateurs).

Le taux d'engagement sur les publications de la page Facebook de l'Intercommunale a également progressé. Ces canaux de communication ont été largement utilisés et des articles de presse ont régulièrement couvert nos activités et nos projets, ce qui a permis de consolider le lien et de diffuser en permanence aux citoyens des informations relatives à notre service public essentiel.

Par ailleurs, le recours à davantage de contenus vidéo a également participé à l'image moderne et professionnelle de notre structure publique. Celle-ci



nous a permis d'entrer en contact avec les citoyens d'une manière plus dynamique encore. Ainsi, des « rendez-vous » sous forme de petites capsules vidéo ont été notamment initiés afin de donner aux citoyens de notre zone des « trucs et astuces » quant à l'usage du sac vert Tibi pour le tri de leurs déchets organiques, tout cela en vue de renforcer la connaissance des règles de tri et la reconnaissance des activités de notre Intercommunale.

L'Intercommunale a aussi continué de renforcer sa communication à destination de la presse et sa présence au sein des médias.

Les rapports d'activités et de gestion ont été réalisés et sont consultables sur le site internet de l'Intercommunale ; afin d'éviter l'utilisation inutile de papier, les documents ne sont plus imprimés mais diffusés d'une manière digitale.

Des grandes campagnes de communication tous médias confondus ont aussi été initiées en 2023, en s'axant sur la prévention des déchets organiques et

des emballages. En effet, à la suite d'une analyse de composition des déchets résiduels collectés (en sacs blancs et en conteneurs gris) réalisée en 2022 et la mise en évidence d'une proportion non négligeable d'emballages de type « P+ » (films, pots, barquettes, etc.) et de déchets organiques non triés dans ces sacs et conteneurs, nous avons orienté nos actions de communication vers ces deux fractions.



Nous avons réalisé deux campagnes de communication-coupole (avec le développement de supports communicationnels écrits, d'affichage, des contenus vidéo, des tutoriels, des clips animés, de nouveaux affichages sur les flancs des camions, etc.) relatives au nouveau sac vert biodégradable Tibi pour les déchets organiques et au nouveau sac bleu pour les PMC.



L'objectif de ces campagnes est non seulement d'observer une amélioration du tri des déchets organiques et PMC à la source, mais aussi d'inciter aux comportements respectueux des ressources. Les premiers résultats commencent à se faire sentir puisque nous observons déjà en 2023 une belle progression au niveau des quantités de PMC triées à la source. Ces campagnes continueront à être déclinées tout au long de 2024 avec un large accent sur la campagne dédiée aux déchets organiques.

Un nouveau film d'entreprise a par ailleurs été tourné et réalisé en 2023 afin de montrer l'approche innovante et durable de la gestion des déchets résiduels des ménages au sein de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE).

En outre, Tibi a de nouveau participé à la journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail. Dans ce cadre, une campagne de sécurité a été menée dans toutes les usines belges de valorisation énergétique de déchets en 2023. Notre UVE de Pont-de-Loup a bien entendu participé à cette initiative. Ce type d'actions est toujours l'occasion de rappeler aux agents les mesures de sécurité à prendre afin de prévenir les accidents du travail, la sécurité restant plus que jamais une priorité au sein de notre Intercommunale.

En 2023, nous avons finalisé la pose de la nouvelle signalétique au sein de notre réseau de quatorze recyparcs afin que ceux-ci soient tous conformes à la nouvelle charte graphique de Tibi et ainsi ancrer toujours un peu plus la nouvelle identité de Tibi dans le regard du citoyen.



Une campagne de communication sur les flancs des camions de l'Unité Propreté Publique a été également initiée en 2023, en collaboration avec Be WaPP et les Communes ayant adhéré au Secteur 2 - Propreté Publique, afin de conscientiser le citoyen au respect de son cadre de vie et de notre personnel.

Enfin, le Plan Stratégique 2020 - 2022, prévoyait la construction d'un centre immersif « Le Lavoisier » au sein de l'UVE. Toujours dans une perspective de la maîtrise des coûts, ce projet a été affiné pour aboutir à une participation dans la mise sur pied d'une exposition temporaire qui abordera la gestion des déchets et de la propreté publique, y compris la prévention. L'année 2023 a eu pour objectif le développement d'un partenariat fixant les bases d'une collaboration dans la perspective d'ouvrir cette exposition temporaire au public au sein d'une institution culturelle de la région de Charleroi.





2. COLLECTER

Trier pour mieux valoriser !

Des collectes en porte-à-porte efficaces

Les 424.971 habitants des quatorze Communes associées à Tibi bénéficient de différents types de collectes en porte-à-porte. Ces collectes sont organisées selon un calendrier précis qui est distribué et disponible sur le site internet de l'Intercommunale, ainsi que sur l'application gratuite « Recycle ! ».

Un réseau dense de recyparcs

Les habitants des Communes associées à Tibi peuvent également déposer certains types de déchets dans l'un des quatorze recyparcs de la zone intercommunale : bois, métaux, déchets verts, papier/carton, piles, pneus, inertes, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets spéciaux des ménages, bouchons de liège, fonds de cire de bougies, etc.

Une nouvelle Unité Propreté Publique

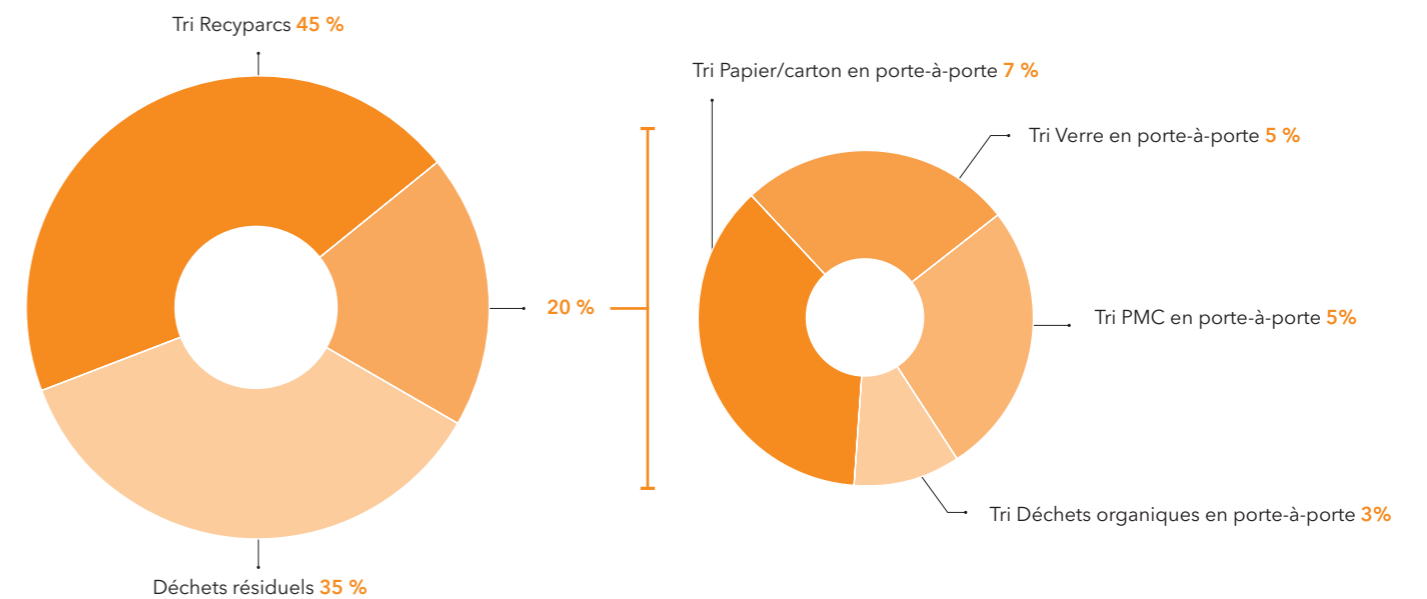
En mars 2018, Tibi créait un secteur d'activités consacré aux missions de propreté publique (balayage mécanisé, balayage manuel, vidange des corbeilles publiques, enlèvement des dépôts sauvages, etc.). Les Communes associées qui le souhaitent peuvent dorénavant adhérer à ces services. Entre 2018 et juin 2021, Tibi a progressivement pris en charge le nettoyage complet de l'espace public dans les cinq districts de Charleroi ; en 2023, Aiseau-Presles a rejoint le secteur propreté publique, consacrant un peu plus encore Tibi comme étant l'une des entreprises publiques de gestion des déchets les plus intégrées.



Les déchets de l'année 2023 et leur évolution depuis 2019 (en kg/an/habitant)

	2019	2020	2021	2022	2023
Déchets résiduels	162	171	173	159	154
Tri Recyparcs	219	217	237	200	194
Tri Papier/carton en porte-à-porte	33	34	36	32	31
Tri Verre en porte-à-porte	20	22	22	21	21
Tri PMC en porte-à-porte	14	16	18	21	23
Tri Déchets organiques en porte-à-porte	9	10	10	10	11
Total des déchets produits (en kg/an/habitant)	457	470	496	443	435

Les déchets de l'année 2023 : les ménages ont trié 65 % des déchets qu'ils ont produits



2.1 Les collectes en porte-à-porte

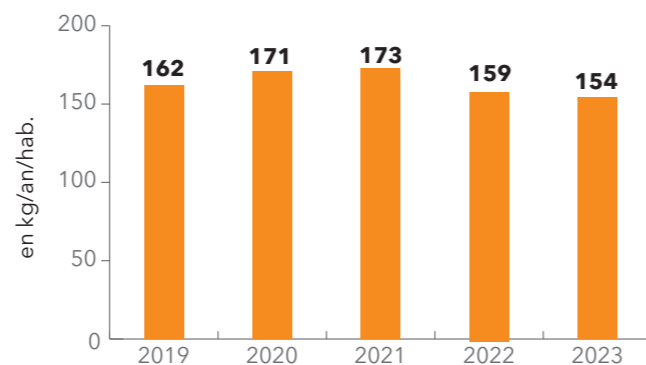
Déchets résiduels

En 2023, la quantité de déchets résiduels produite s'améliore encore un peu plus par rapport à celle de l'année précédente, 2022. Elle se fixe à 154 kg par an et par habitant, soit 5 kg en dessous du résultat de 2022. Cela correspond à une évolution favorable de - 3 %.

La diminution des déchets résiduels par rapport à 2022 est générale, à l'exception d'Aiseau-Presles et d'Ham-sur-Heure/Nalines, dont les quantités de déchets résiduels sont légèrement majorées de 2 kg par an et par habitant (respectivement + 2 % et + 3 %) ; cette diminution est particulièrement marquée à Chapelle-lez-Herlaimont (- 6 %), Fontaine-l'Évêque (- 6 %) et surtout Les Bons Villers (- 5 %), qui depuis 2021 a vu sa production de déchets résiduels diminuer de - 18 %.

L'analyse montre également que les quantités de déchets résiduels produites par habitant sur le territoire des cinq Communes collectées en sacs restent supérieures à la moyenne générale de la zone.

Evolution du tonnage de déchets résiduels (sacs, conteneurs à puce et conteneurs groupés des ménages) en kg par an et par habitant de 2019 à 2023



Collectes sélectives

Verre

En 2023, les collectes sélectives en porte-à-porte, en conteneurs enterrés et en bulles aériennes, ont permis de récolter 9.033 tonnes de verre (soit + 48 tonnes ou + 0,5 % par rapport à 2022).

La stabilisation des quantités récoltées n'est pas générale : deux Communes voient leurs quantités progresser Châtelet (+ 63 tonnes ou + 9 %) et Fleurus (+ 33 tonnes ou + 7 %) ; ce résultat montre la bonne intégration, dans les habitudes des citoyens de ces deux Communes, du nouveau mode de collecte du verre mis en place en 2022, à savoir la collecte par bulles aériennes et conteneurs enterrés de verre coloré et de verre incolore.

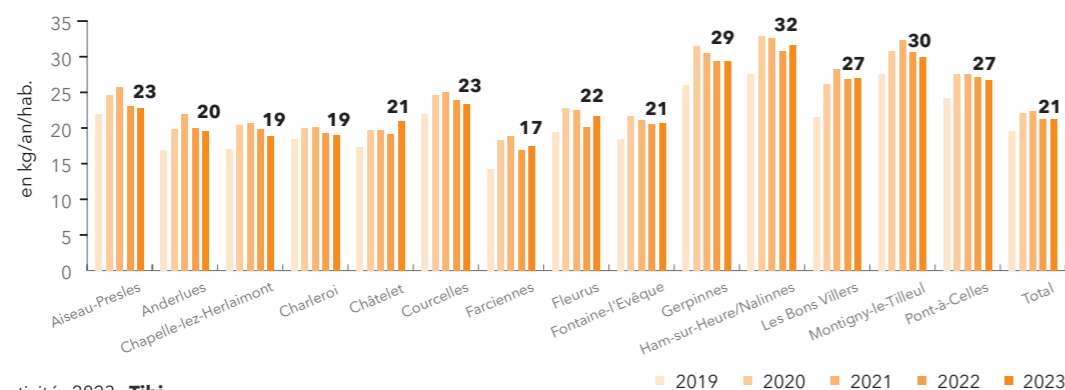
Ce bon résultat nous confirme l'intérêt de poursuivre le déploiement, débuté en avril 2019, d'une collecte

sélective de verre à l'aide de conteneurs enterrés dans le quartier « District Créatif » de Charleroi, ainsi qu'à Montigny-le-Tilleul à partir de janvier 2025 et dans toute autre Commune associée qui le souhaite.

Les meilleures performances absolues sont atteintes par Ham-sur-Heure/Nalines (32 kg par an et par habitant), Montigny-le-Tilleul (30 kg par an et par habitant), puis par Gerpennes (29 kg par an et par habitant).

Le graphique ci-après reprend les résultats des collectes sélectives de verre en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus, de 2019 à 2023 par Commune, en kg par an et par habitant.

Collecte sélective du verre en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus, de 2019 à 2023



Papier/carton

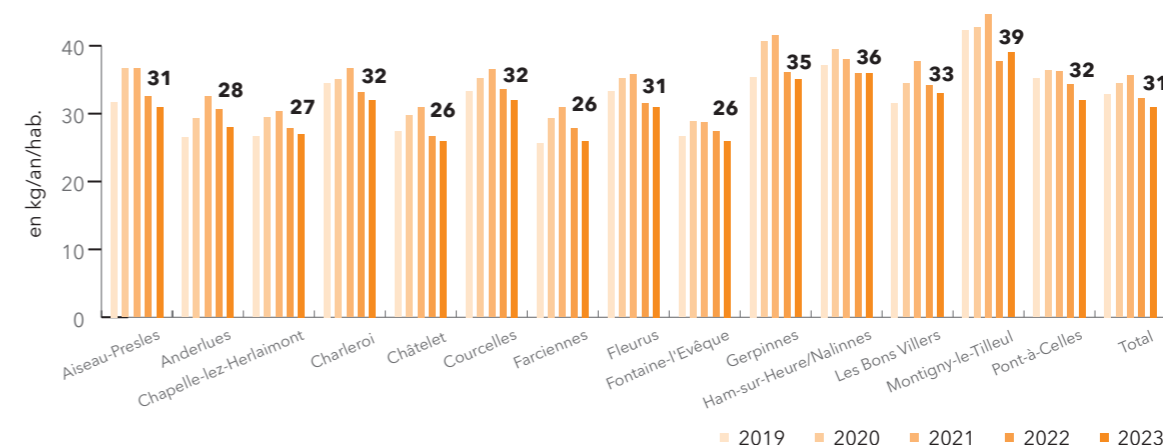
Les quantités de papier/carton collectées en porte-à-porte continuent quant à elles de diminuer : elles atteignent 13.281 tonnes en 2023, soit une diminution de - 352 tonnes ou de - 3 % par rapport à 2022.

La diminution est particulièrement marquée à Anderlues (- 36 tonnes ou - 9 %), Fontaine l'Évêque (- 30 tonnes ou - 6 %) et Pont-à-Celles (- 35 tonnes ou - 6 %).

Les meilleures performances absolues sont réalisées à Montigny-le-Tilleul, avec 39 kg par an et par habitant, et à Ham-sur-Heure/Nalines, avec 36 kg par an et par habitant en 2023 ; ces deux Communes sont d'ailleurs les seules où les quantités collectées ont continué à progresser par rapport à 2022.

Le graphique ci-après reprend les résultats des collectes sélectives de papier/carton en porte-à-porte de 2019 à 2023 par Commune, en kg par an et par habitant.

Collecte sélective du papier/carton en porte-à-porte de 2019 à 2023



PMC

La collecte du Nouveau Sac Bleu, qui avait démarré en expérience-pilote à Aiseau-Presles et Farciennes dès janvier 2020, a été étendue à l'ensemble des Communes associées de Tibi en juillet 2021.

Les quatre conteneurs enterrés destinés à collecter du PMC dans le quartier « District Créatif » de Charleroi, mis en place depuis le printemps 2020, n'ont permis de collecter qu'une quantité limitée de PMC (6 tonnes en 2023), avec une qualité qui n'est pas toujours optimale ; une réorientation de ces outils verra donc le jour en 2024.

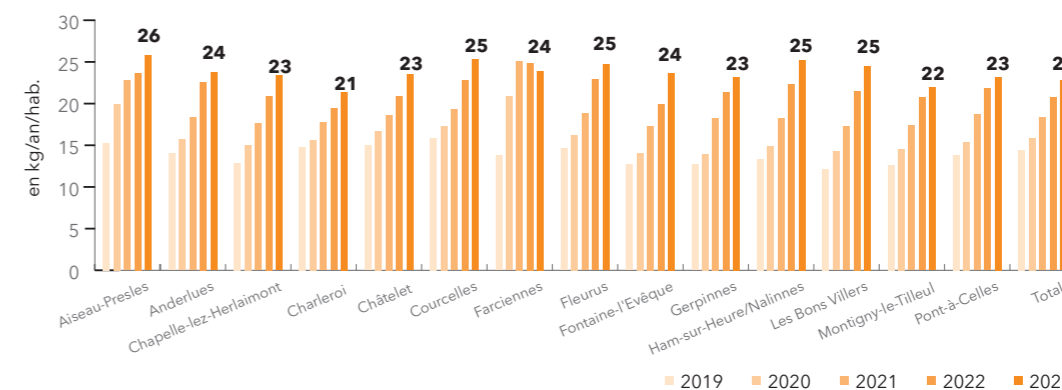
Les quantités de PMC récoltées sont globalement en augmentation de 909 tonnes par rapport à 2022 et atteignent 9.679 tonnes en 2023 (+ 10 %).

Cette augmentation est particulièrement marquée à Fontaine l'Évêque (+ 68 tonnes ou + 19 %), à Ham-sur-Heure/Nalines (+ 42 tonnes ou + 14 %) et à Les Bons Villers (+ 29 tonnes ou + 14 %).

Depuis le démarrage progressif de l'application des nouvelles consignes de tri des PMC, les quantités collectées ont augmenté de 3.589 tonnes en 2023 par rapport à 2019, soit une augmentation de 59 %. Cette augmentation est particulièrement marquée à Les Bons Villers (+ 119 tonnes ou + 103 %), Ham-sur-Heure/Nalines (+ 167 tonnes ou + 92 %) et Fontaine l'Évêque (+ 201 tonnes ou + 89 %).

La meilleure performance absolue est réalisée à Aiseau-Presles avec 26 kg par an et par habitant.

Collecte sélective du PMC en porte-à-porte, conteneurs enterrés compris, de 2019 à 2023



Déchets organiques

Les déchets organiques sont collectés sélectivement en conteneurs à puce sur le territoire de neuf Communes associées de la zone Tibi. Deux Communes ont débuté une collecte sélective des déchets organiques en sacs verts biodégradables en 2022 nous permettant d'acquérir l'expérience nécessaire à la généralisation, depuis janvier 2023, soit un an à l'avance par rapport à l'obligation européenne, de cette collecte à l'ensemble des Communes collectées en sacs. Les quantités collectées, 4.778 tonnes de déchets organiques, ont augmenté de + 560 tonnes ou + 13 % par rapport à 2022.

Les quantités collectées en kg par an et par habitant sont conformes aux résultats attendus pour les Communes bénéficiant de conteneurs à puce puisque l'on obtient une moyenne de près de 32 kg par an et par habitant concerné.

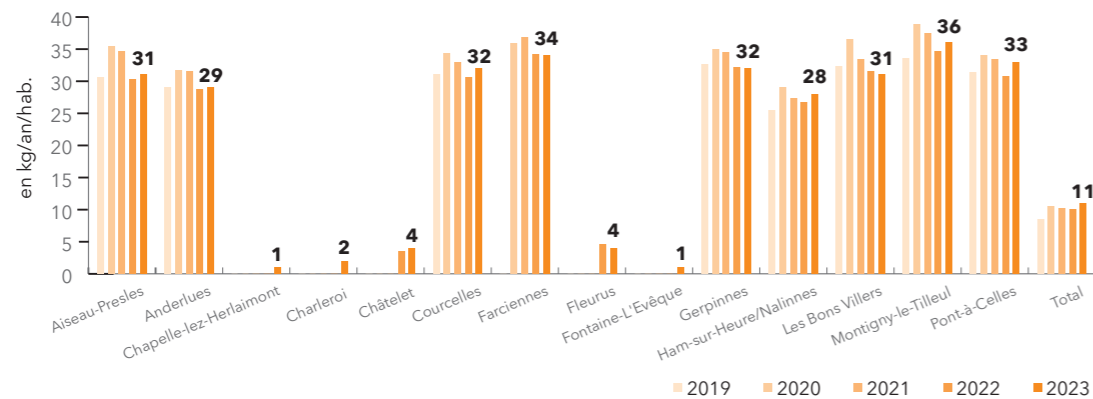
Les résultats observés sur les cinq Communes collectées en sacs se sont fixés à une moyenne d'un peu

plus de 2 kg par an et par habitant lors de cette année 2023 qui est, il faut le rappeler, la première année de collecte pour Charleroi, Chapelle-lez-Herlaimont et Fontaine-l'Évêque. Les résultats obtenus sur les deux Communes ayant débuté cette collecte dès 2022 sont à 4 kg par an et par habitant. Une progression importante est donc encore attendue dans les années à venir par rapport aux quantités collectées dans d'autres zones intercommunales collectées en sacs, qui peuvent atteindre de l'ordre de 10 kg par an et par habitant, voire les dépasser.

Les meilleurs résultats absolus sont atteints sur Montigny-le-Tilleul et Farciennes avec respectivement 36 et 34 kg par an et par habitant.

Le graphique ci-après reprend les résultats des collectes sélectives de déchets organiques en porte-à-porte de 2019 à 2023 par Commune, en kg par an et par habitant.

Collecte sélective des déchets organiques en porte-à-porte de 2019 à 2023



Une brigade en charge du « Contrôle Qualité »

Notre Intercommunale dispose d'une équipe dont le rôle est de contrôler la qualité du tri effectué par les citoyens pour les collectes en porte-à-porte. Cela implique notamment de vérifier la conformité des déchets et le poids des sacs, de placer des « mains-rouges » ou des « accroche-conteneurs » en cas de non-conformité, d'informer les citoyens et de les sensibiliser aux erreurs commises. Le contact direct avec le citoyen est privilégié ; en cas d'absence de celui-ci, un avis l'informant des erreurs commises est déposé dans sa boîte aux lettres. Selon

l'enregistrement des actions réalisées en 2023, ces quatre agents, encadrés par les brigadiers de l'Unité Collectes, ont contrôlé 356 adresses, dont plus de 29 % présentaient à la collecte des déchets non conformes.

En 2023, les sacs verts biodégradables destinés aux déchets organiques, la mise en place des nouveaux espaces de tri sur des sites de la Sambrienne et la collecte du verre en bulles aériennes et enterrées ont également nécessité l'intervention de la brigade.

2.2 Les collectes par apports volontaires

Recyparcs

En 2023, le nombre de visites dans les recyparcs est en légère diminution : - 9.369 visiteurs, soit - 1 % par rapport à 2022, et se stabilise à 705.452 visiteurs sur l'année.

La quantité globale de déchets apportés dans les recyparcs a diminué de - 2.138 tonnes ou - 3 % par rapport à 2022 : elle se fixe à 82.392 tonnes en 2023. Il s'agit de la plus faible quantité globale de déchets apportés dans les recyparcs sur ces 5 dernières années. Cette diminution est générale, à l'exception

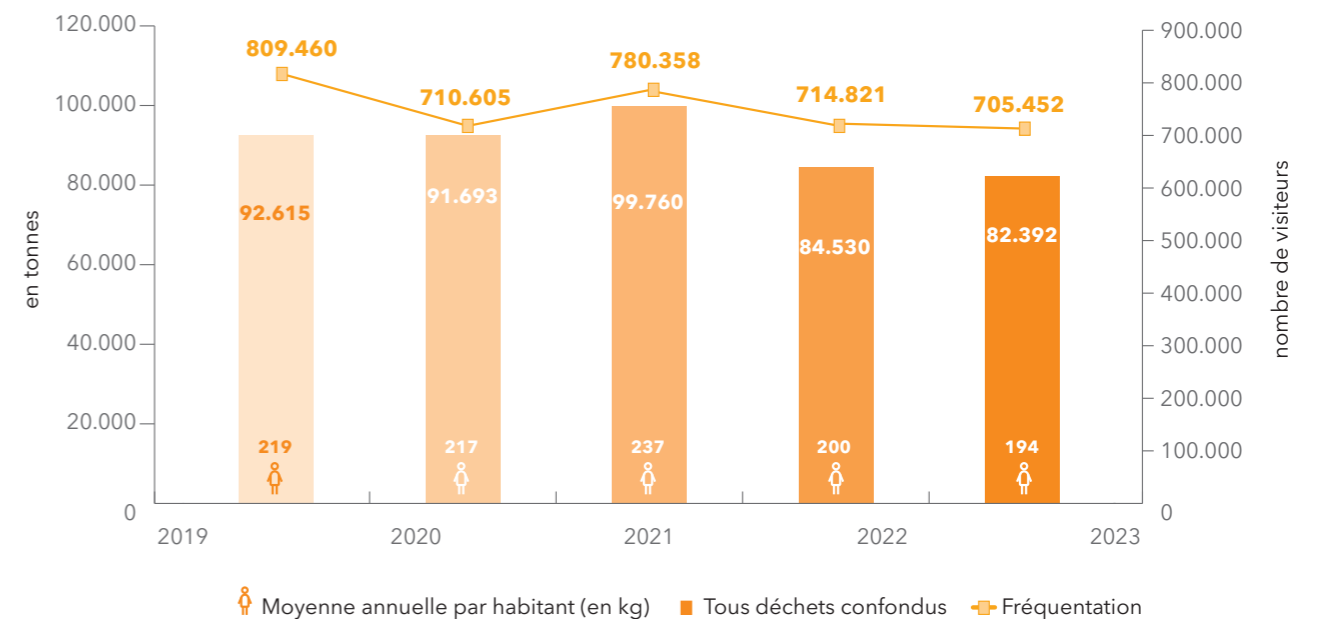
des recyparcs d'Anderlues, Ham-sur-Heure/Nalinnes et Pont-à-Celles, qui voient leurs quantités augmenter de + 3 %, + 6 % et + 6% respectivement.

La diminution provient principalement des déchets inertes et, dans une moindre mesure des déchets encombrants et du bois. Elle est en partie compensée par l'augmentation des quantités de déchets verts.

Le graphique ci-après montre, en parallèle, l'évolution de la fréquentation et des quantités collectées dans les recyparcs de 2019 à 2023.



Évolution de la fréquentation et des quantités totales de déchets collectés dans les recyparcs Tibi de 2019 à 2023



Inertes

Les déchets inertes atteignent 32.941 tonnes en 2023 ; cela représente une diminution de - 3.150 tonnes (- 9 %) par rapport à 2022.

La diminution est générale, mais contrastée en fonction des sites ; elle est particulièrement marquée sur les recyparcs de Charleroi I (Couillet 1) (- 18 %), Fleurus (- 17 %) et Fontaine-l'Évêque (- 21 %).

Un si faible niveau de collecte ne s'était plus produit depuis l'année 2001.

Encombrants/bois/plastiques durs

Les déchets encombrants et bois diminuent de nouveau, plus faiblement qu'en 2022, - 479 tonnes ou - 2 %, et se stabilisent à 24.575 tonnes. La part « encombrants » diminue de - 4 % (- 469 tonnes) et la part « bois » de - 0,1 % (- 10 tonnes).

Certains recyparcs font exception à la règle et voient leurs quantités d'encombrants et de bois augmenter ; c'est le cas d'Anderlues, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi III (Couillet 2), mais surtout de Ham-sur-Heure/Nalinnes, + 12 %, et Pont-à-Celles, + 8 %.

Les quantités de plastiques durs continuent à augmenter de 2022 à 2023 : + 222 tonnes ou + 27 %. Cette augmentation est générale ; elle est majoritairement liée au développement de la collecte séparée des plastiques durs sur un nouveau recyparc depuis avril 2023, Courcelles, ainsi que par la progression marquée des quantités collectées à Fleurus et Les Bons Villers, qui ont débuté cette collecte en 2022. La séparation à la source sur dix recyparcs a permis de valoriser 1.307 tonnes de plastiques durs, ce qui représente 4 % du gisement encombrants/bois/plastiques durs. Pour mémoire, les petits objets en plastique, autres que les emballages, sont collectés sur l'ensemble des recyparcs ; ils suivent la filière de recyclage des plastiques durs.

Le projet-pilote, initié à la toute fin de 2021 sur trois recyparcs en vue de collecter des matelas, propres et secs, à destination d'une installation de démantèlement, s'est poursuivi en 2023 par la mise en place de la phase définitive de récolte séparée des matelas sur l'ensemble des quatorze recyparcs de Tibi. Une quantité de 118 tonnes de matelas a ainsi été dirigée vers une filière homologuée par VALUMAT dans le cadre de l'obligation de reprise des matelas.

Déchets verts

Après une très forte diminution en 2022, les quantités de déchets verts augmentent et s'établissent à 13.052 tonnes en 2023 (+ 1.242 tonnes ou + 11 %). Cette augmentation est généralisée à tous les recyparcs.

Les quantités collectées restent cependant limitées : elles sont inférieures à celles collectées pendant les années 2018 et 2019.

Papier/carton

Les quantités de papier/carton augmentent légèrement de + 86 tonnes (+ 3 %) en 2023 et se fixent à 2.855 tonnes. Cette augmentation ne compense cependant pas la diminution constatée sur les quantités de papier/carton collectées en porte-à-porte. Le tonnage global de papier/carton s'établit à 16.136 tonnes en 2023 (- 266 tonnes ou - 2 %), un faible niveau de collecte, équivalent à ceux atteints au début des années 2000.

Verre

Les quantités de verre diminuent de nouveau, de - 16 tonnes ou - 2 % par rapport à 2022, en se stabilisant à 920 tonnes en 2023. Les quantités de verre collectées en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus, parviennent à compenser cette diminution ; le tonnage global atteint en 2023 est de 9.953 tonnes (+ 32 tonnes ou + 0,3 %).

Métaux et DEEE

Tant les quantités de métaux (+ 7 %) que de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) (+ 2 %) augmentent en 2023 par rapport à 2022. La situation n'est cependant pas uniforme d'un recyparc à l'autre ; si les quantités de métaux augmentent dans tous les recyparcs, Chapelle-lez-Herlaimont, Fontaine-l'Évêque et Pont-à-Celles voient leurs quantités de DEEE diminuer significativement avec respectivement - 5 %, - 10 % et - 4 % par rapport à 2022.

Asbeste-ciment

Les dépôts de déchets d'asbeste-ciment diminuent de nouveau pour atteindre 977 tonnes en 2023 (- 140 tonnes ou - 12 %).

La diminution observée est générale sur les trois recyparcs qui accueillent dorénavant les dépôts d'asbeste-ciment des ménages de la zone intercommunale : Charleroi II (Ransart), FAC (Farciennes/Aiseau-Presles/Châtelet) et Montigny-le-Tilleul voient leurs quantités diminuer respectivement de - 15 %, - 21 % et - 4 %.

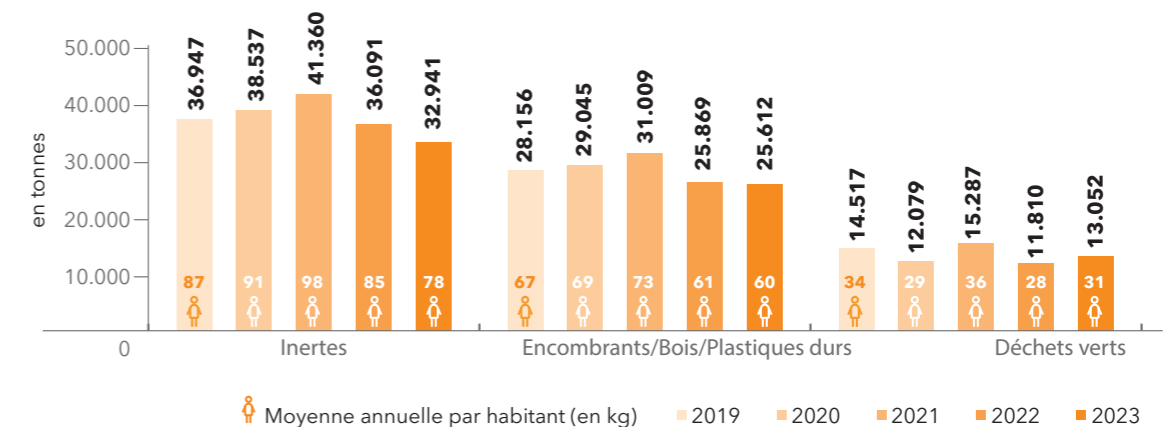
Divers

La catégorie « divers », qui regroupe les huiles végétales, les huiles minérales et les déchets spéciaux des ménages, diminue à 884 tonnes en 2023 (- 5 tonnes ou - 0,6 %) par rapport à 2022. A noter cependant que les quantités de déchets spéciaux des ménages sont, elles, majorées de + 3 % en 2023.

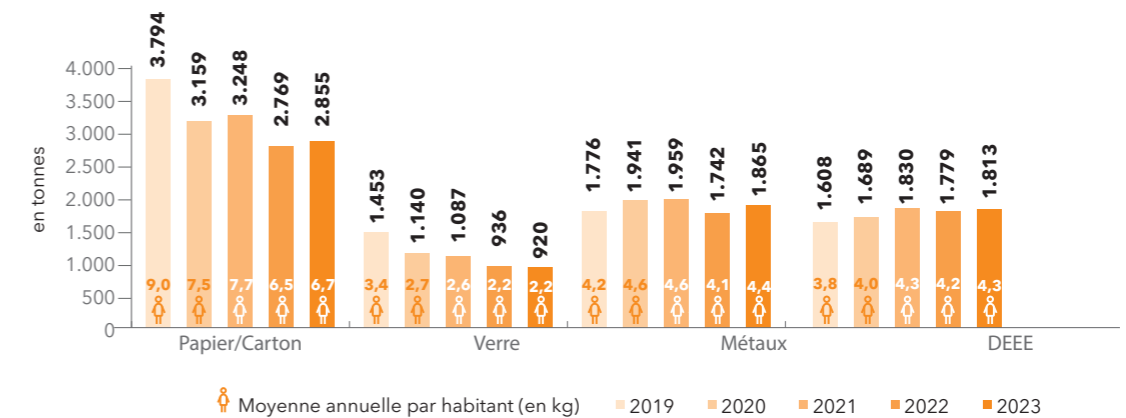
Taxi-déchets

En 2023, le Taxi-Déchets a procédé à 377 interventions pour une quantité totale de 889 m³ de déchets récoltés. Du fait du service proposé par la Ressourcerie du Val de Sambre et de l'évolution des besoins, moins de 0,1% de la population y fait appel, ce qui confirme la nécessité pour l'intercommunale d'évaluer le maintien de cette activité marginale.

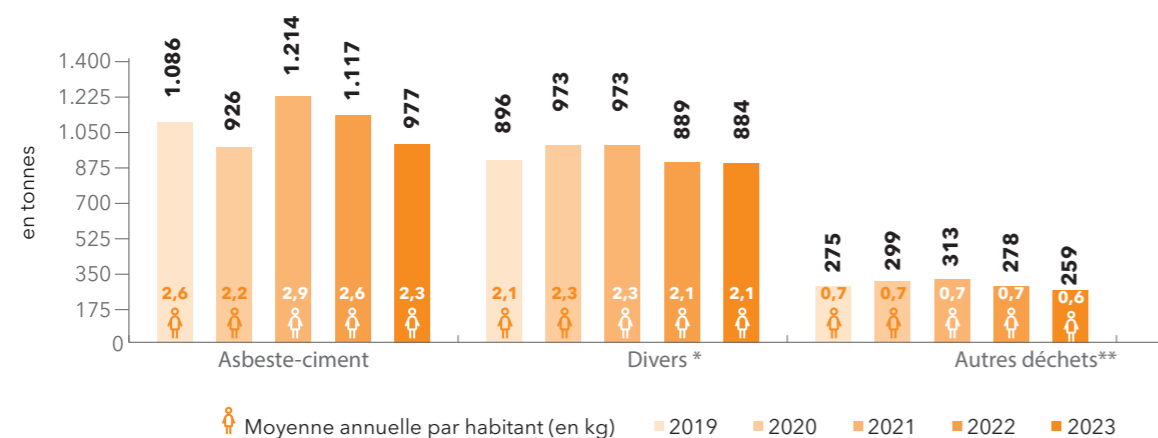
Évolution des quantités d'inertes, d'encombrants/bois/plastiques durs et de déchets verts collectés dans les recyparcs Tibi de 2019 à 2023



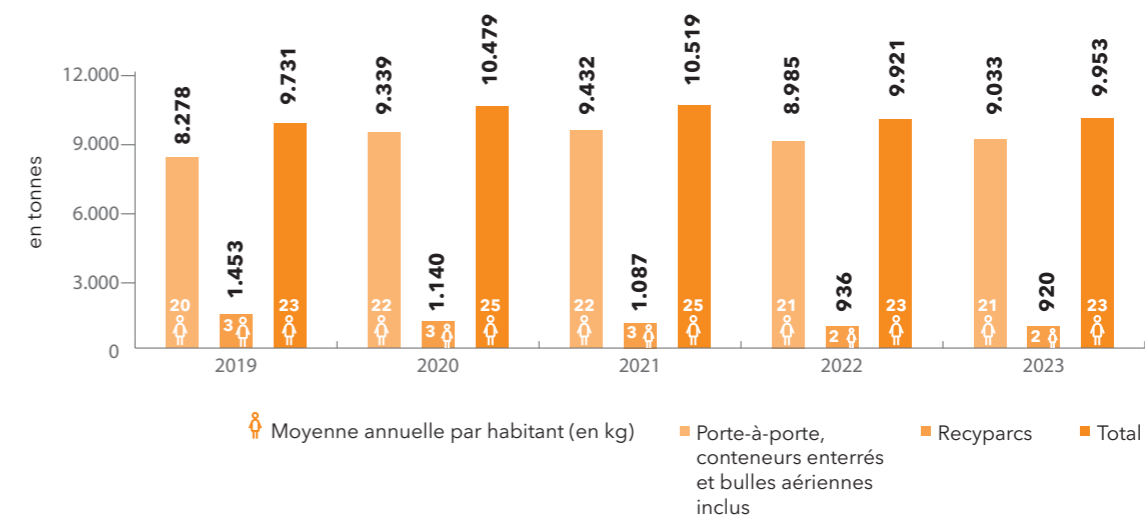
Évolution des quantités de papier/carton, verre, métaux et déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) collectés dans les recyparcs Tibi de 2019 à 2023



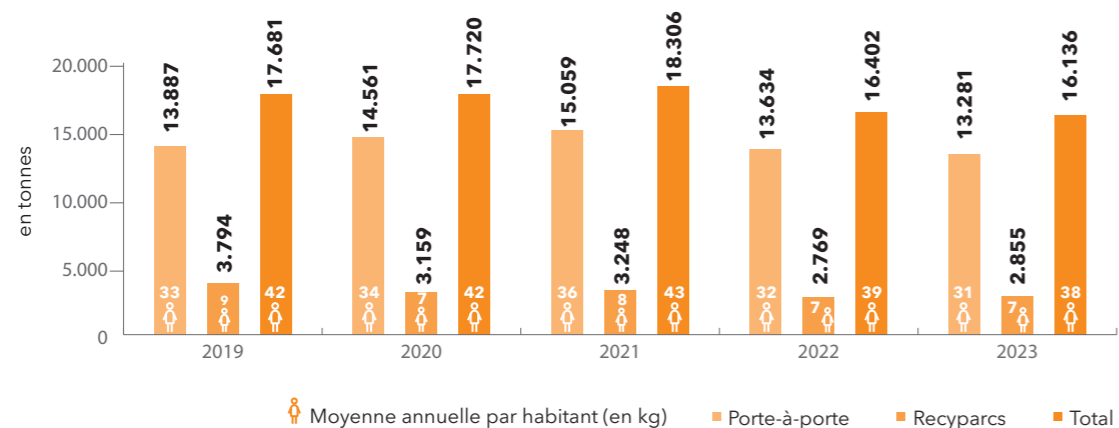
Évolution des quantités d'asbeste-ciment, de déchets divers* (Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales) et d'autres déchets** (pneus, bâches agricoles) collectés dans les recyparcs Tibi de 2019 à 2023



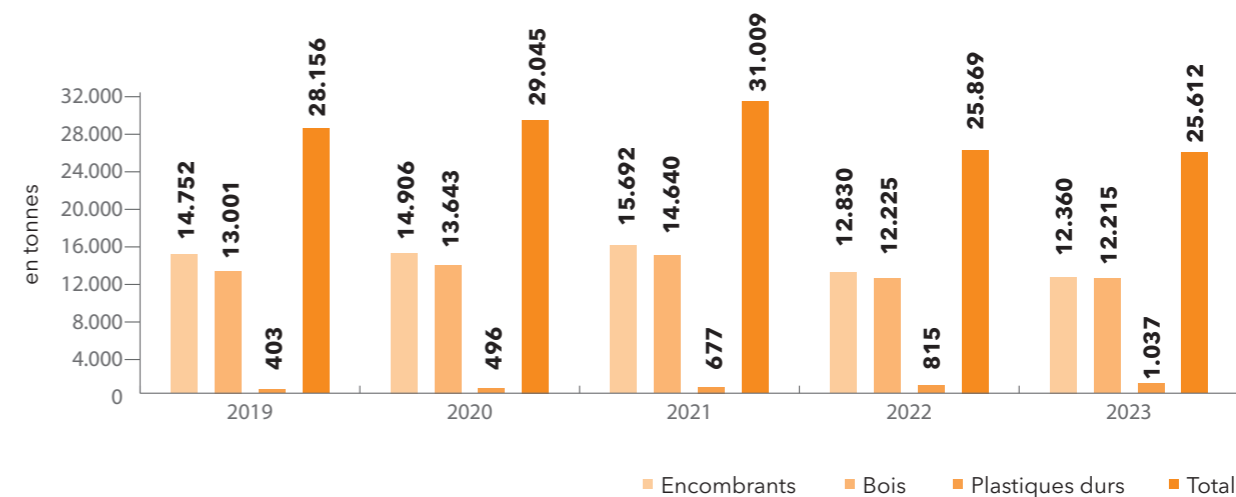
Évolution des quantités de verre collecté en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus, et dans les recyparcs Tibi de 2019 à 2023



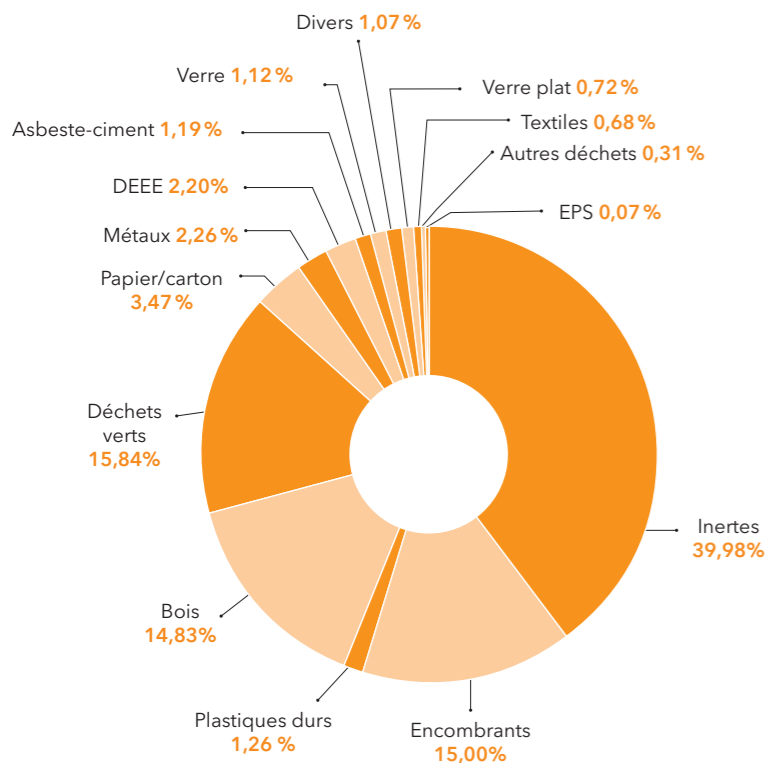
Évolution des quantités de papier/carton collecté en porte-à-porte et dans les recyparcs Tibi de 2019 à 2023



Évolution des quantités d'encombrants, de bois et de plastiques durs collectés dans les recyparcs Tibi de 2019 à 2023



Le graphique ci-après reprend la répartition en catégories des déchets collectés dans les recyparcs durant l'année 2023 en pourcentage de poids.



La majorité des apports (71 %) concerne les inertes (40 %) et la fraction encombrants/bois/plastiques durs (31 %) ; si les déchets verts s’y ajoutent, ces trois catégories représentent à elles seules 87 % des quantités de déchets déposés dans les recyparcs.

Recyparcs - données 2023

Matière	en T	en kg/an/hab. *
Inertes	32.941	78
Encombrants	12.360	29
Bois	12.215	29
Plastiques durs	1.037	2
Déchets verts	13.052	31
Papier/carton	2.855	7
DEEE	1.813	4
Métaux	1.865	4
Asbeste-ciment	977	2
Verre	920	2
Divers **	884	2
Textiles	559	1
Verre plat	595	1
Autres déchets ***	259	1
EPS	60	0,1
Total	82.392	194

Liège (bouchons)	2,09	<0,01
Bougies	1,50	<0,01

* : sur base de 424.971 habitants

Divers** : Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.

Autres déchets *** : pneus, bâches agricoles.



Collectes par mises à disposition de conteneurs

Situés dans les Communes associées à Tibi, les bénéficiaires de nos services sont essentiellement des administrations, des établissements scolaires, des résidences, des maisons de repos et des associations.

Collectes en conteneurs groupés

Des îlots de tri pour les déchets résiduels et organiques

Tibi, en partenariat avec les Sociétés de Logements Sociaux et les Communes concernées, a répondu à un appel à projets de la Région wallonne et a installé, dans plusieurs cités de Charleroi et Châtelet, dix-huit îlots comportant chacun deux conteneurs groupés enterrés : un pour les déchets ménagers résiduels et un pour les déchets organiques.

Dix îlots avaient été placés dans cinq cités à Châtelet, et huit îlots dans trois cités à Charleroi. A Châtelet, les utilisateurs concernés ont pu commencer à utiliser les conteneurs groupés dès le 1er janvier 2019 et à Charleroi, l'utilisation de ce nouvel outil de collecte avait débuté le 1er novembre 2019.

Cette expérience-pilote a permis de tirer des enseignements précieux sur l'utilisation de ces dispositifs, ainsi que sur les facteurs indispensables au succès de ce type de projet.

Sur base de ces enseignements, il a été décidé d'implémenter progressivement des espaces de tri aériens en lieu et place des huit implantations de conteneurs enterrés réalisées sur les sites de la Sambrienne à Charleroi. Ces espaces de tri aériens sont délimités par un enclos grillagé, accessible uniquement aux résidents équipés de leur clé. S'y trouvent des conteneurs de 1.100 L et de 240 L destinés à récolter les sacs réglementaires Tibi : blancs destinés aux déchets résiduels, verts destinés aux déchets organiques et bleus destinés aux sacs bleus PMC ; s'y ajoutent des conteneurs destinés au papier/carton et au verre.

Trois de ces espaces de tri ont été implantés fin 2022 et testés dans le courant de l'année 2023 dans des cités non équipées de conteneurs enterrés ; Tibi s'est attachée à mettre en place ces dispositifs en collaboration étroite avec la Société de Logements sociaux, La Sambrienne, afin de veiller au maintien de la propreté de ces espaces, à leur utilisation correcte ainsi qu'au respect des installations.

En fin d'année 2023, ce sont six espaces de tri supplémentaires qui ont été mis en fonction en remplacement de conteneurs enterrés.

Charleroi District Créatif

La Ville de Charleroi mène depuis plusieurs années une réflexion de réaménagement de son centre-ville. Parmi différents projets, celui de Charleroi « District Créatif » vise le réaménagement de plusieurs grands axes de la Ville Haute. Complémentaire à cette réflexion est

l'implication et le professionnalisme des équipes permettent de répondre de manière adaptée aux demandes formulées en vue de bénéficier de nos services.

venue la question du mode de collecte des déchets dans ce centre urbain, où des travaux sont déjà prévus, de manière à en bénéficier pour faciliter l'implémentation de conteneurs enterrés. En effet, le système de collecte par conteneurs à puce individuels ne peut être mis facilement en place dans les centres urbains denses.

En partenariat avec la Ville de Charleroi et Igretec, Tibi a mené une étude préalable pour définir le nombre de conteneurs groupés nécessaires pour les déchets des 2.500 ménages présents sur la zone concernée ; trente-trois emplacements ont été retenus dans un périmètre élargi par rapport à celui directement concerné par les travaux de réaménagement. Cet élargissement permet d'implémenter un nouveau mode de collecte des déchets sur un périmètre cohérent (rues ou quartiers entiers). Ces îlots seront composés de deux à trois conteneurs afin d'accueillir à terme différentes fractions de déchets historiquement collectées en porte-à-porte.

Progressivement depuis avril 2019, avec la mise à disposition de vingt-quatre conteneurs pour le verre, les implantations se sont déployées d'année en année.

En mars 2020, quatre conteneurs destinés au PMC avaient été placés pour être testés.

En 2021 et 2022, Tibi avait commandé un total de sept conteneurs destinés aux PMC, cinq conteneurs destinés au papier/carton et trois conteneurs pour les déchets résiduels ; leur mise en fonction avait cependant été reportée, les placements n'ayant pas pu se faire complètement en raison des difficultés rencontrées liées à la présence d'impétrants non répertoriés.

C'est en 2023 et compte tenu des quantités récoltées limitées et de la qualité du tri encore perfectible, que Tibi a décidé de réaffecter ces conteneurs à la récolte du verre. Cette année 2023, Tibi a également commandé huit conteneurs supplémentaires destinés au verre. En effet, vu les bons résultats rencontrés à Châtelet et à Fleurus pour la collecte séparée du verre coloré et du verre incolore, les conteneurs destinés au verre à Charleroi ont été dédoublés pour collecter, également de manière séparée et non plus en mélange, le verre coloré et le verre incolore.

Ces réaffectations des conteneurs ont été réalisées en fin d'année 2023 pour un démarrage de la collecte séparée du verre coloré et du verre incolore, grâce à trente-sept conteneurs enterrés placés à Charleroi, au début de l'année 2024.

Collecte du verre en conteneurs enterrés et bulles aériennes

Des conteneurs enterrés, associés à des bulles aériennes ont permis le démarrage d'une nouvelle collecte de verre en janvier 2022 sur les territoires de Châtelet et de Fleurus ; ces nouveaux outils de collecte ont remplacé la collecte sélective en porte-à-porte de verre mixte par une collecte sélective de verre coloré et de verre incolore en points d'apport volontaire.

Au courant de l'année 2023, Tibi a réalisé une étude établissant une proposition de déploiement de ce système sur le territoire de Montigny-le-Tilleul.

Cette étude a abouti à une proposition d'implantation concrète de plusieurs sites d'implantation de deux bulles aériennes et de deux conteneurs enterrés sur son territoire.

Cette implantation future est rendue possible par les bons résultats obtenus sur Châtelet et Fleurus, tant en termes de qualité de tri que de satisfaction du système mis en place ; de même, nos équipes sur le terrain ont veillé à entretenir les sites et à assurer les vidanges régulièrement pour éviter tout comportement incivique.



2.3 L'Unité Propreté Publique

La poursuite de la mutualisation des activités de propreté publique

L'année 2023 a été marquée par l'opportunité pour l'Unité Propreté Publique d'élargir son périmètre de travail et de diversifier ses activités.

En effet, la mutualisation des activités étant déjà effective depuis juin 2021 sur l'ensemble du territoire de la Ville de Charleroi, la Commune d'Aiseau-Présles a pris la décision le 19 décembre 2022 de collaborer avec Tibi pour les activités de nettoyage à partir de 2023, ainsi qu'en matière de répression à partir de 2024. Les activités à Aiseau-Présles se sont déployées en deux phases en 2023 avec la vidange de l'ensemble du parc de corbeilles publiques dès le mois de janvier et le balayage mécanisé à partir d'avril ; l'enlèvement des dépôts sauvages et le balayage manuel sont, quant à eux, prévus pour janvier 2024.



Le lien avec les citoyens, du signalement en vue d'une intervention à la répression

L'adresse proprete@tibi.be est désormais accessible à tout citoyen habitant Aiseau-Présles, à l'instar des résidents de Charleroi, désireux de faire part à Tibi d'un problème lié à la propreté publique. En 2023 pour Charleroi, ce sont près de 2.350 demandes d'intervention citoyennes qui ont été réceptionnées et traitées dans les 24 heures selon leur pertinence pour 60 % d'entre elles ; ce chiffre est en augmentation de plus de 40 % par rapport à 2022.

Tibi est plus que jamais convaincue que l'amélioration de la propreté d'un espace public passe nécessairement par la réalisation d'actions soutenues et régulières en matière de sensibilisation, de nettoyage et également de répression.

Sur base de son expérience et compte tenu du besoin réellement constaté, Tibi avait identifié dans le cadre de son Plan Stratégique 2023 - 2025, l'intérêt de proposer un appui, à toute Commune wallonne qui le souhaite, en matière de répression liée à la salubrité publique. C'est ainsi que s'est concrétisée la création d'un Secteur 3 « Répression » lors de

Pour réaliser ces activités, l'Unité Propreté Publique peut compter sur l'implication de son personnel ; celui-ci s'établit à un nombre d'un peu plus de 150 équivalents temps plein à la fin de l'année 2023. Comme les années précédentes, le secteur d'activités étant propice à l'insertion professionnelle, l'Unité Propreté Publique continue de collaborer avec divers organismes tels que la MIREC, les CPAS de Charleroi, de Sambreville, de Gerpinnes, etc., ce qui lui permet d'accueillir des profils divers.

L'Intercommunale a marqué sa volonté de faciliter l'intégration de tous les agents, notamment en organisant des cours de français pour ceux qui le souhaitent, adaptés au niveau de chacun. Ce point est détaillé au chapitre 5, point 2.



l'Assemblée générale du 21 décembre 2022.

Dans la continuité de cette décision et à la suite de l'adhésion de Charleroi à ce nouveau secteur, l'Intercommunale a procédé, en juin 2023, à l'engagement de quatre agents constatateurs pour renforcer les contrôles dans l'espace public et collaborer encore plus activement avec les agents constatateurs de la Ville et la Zone de Police.

En parallèle à ce déploiement, Tibi a marqué sa volonté de former également la ligne hiérarchique de l'Unité Propreté Publique et de l'Unité Collectes à la fonction d'agent constatateur en vue de pouvoir ponctuellement constater les comportements infractionnels commis parfois sous les yeux des agents. Ces formations, qui ont débuté en 2023, se poursuivront l'année suivante.

Avec cette volonté d'assurer la salubrité publique, de protéger l'environnement et d'améliorer constamment le cadre de vie de tout un chacun, Tibi a démarré ses opérations de répression en juin 2023 sur la Ville de Charleroi. Elle dénombre pour cette année près de 3.000 avis distribués en toutes-boîtes et 734 feuilles de dépôts

sauvages ayant abouti à l'établissement de 346 comptes-rendus administratifs envoyés à destination de l'autorité compétente à la Ville.

Enfin, outre la Ville de Charleroi et la Commune d'Aiseau-Presles, les Communes d'Anderlues, de Fleurus, de Gerpinnes, de Les Bons Villers et de Montigny-le-Tilleul ont également adhéré à ce Secteur 3 « Répression ».

Les projets pilotes

En collaboration avec le Service Assistance à la Maîtrise de Projets de l'Intercommunale, l'Unité Propreté Publique poursuit de nombreux projets propreté et répression menés sur le territoire des Communes associées à Tibi.

L'asbl Be WaPP a notamment cofinancé avec Tibi un projet visant à « mesurer » la propreté publique à l'aide de caméras embarquées et d'intelligence artificielle. Be WaPP et l'Intercommunale se sont également associées pour développer un test de vidéosurveillance de l'espace public par diverses méthodes en vue de réprimer efficacement les comportements inciviques. Ce projet se poursuivra en 2024.

L'enlèvement des dépôts clandestins représentant également une part extrêmement importante du travail de ses agents, l'Unité Propreté Publique a, par ailleurs, collaboré avec le bureau d'études COMASE mandaté par la Région wallonne pour caractériser à différentes reprises les dépôts clandestins abandonnés dans l'espace public. Cette étude est menée dans différentes Villes et Communes de la Région à des fins d'évaluation et de comparaison.

Le démarrage des activités de propreté publique à Aiseau-Presles fut l'opportunité d'y réaliser un plan local de propreté (PLP) et les mesures de propreté en lien continueront d'y être effectuées en 2024. L'Intercommunale propose par ailleurs dans le cadre de ses activités « secteur 4 » d'accompagner toute commune qui le souhaiterait en matière de plan local de propreté.

L'amélioration du tri entre les fractions PMC et résiduelles de déchets dans l'espace public reste également un enjeu important. C'est dans cette perspective que le projet « Tri out of home », portant sur cette analyse, se poursuit avec Anderlues, Charleroi, Châtelet et Gerpinnes. Pour ce faire, Tibi bénéficie d'un subside de la Wallonie pour l'acquisition de corbeilles de rue dites « intelligentes » fonctionnant à l'énergie solaire (capables de compresser

les déchets et de signaler le taux de remplissage en temps réel aux équipes chargées de la vidange); d'autre part, Tibi accompagne les Communes ayant bénéficié d'un subside pour l'implantation de corbeilles à double flux, plus classiques, dans des zones cibles fréquentées.

Pour rappel, les poubelles intelligentes avaient déjà été testées en 2022 à Aiseau-Presles, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi, Farciennes, Fleurus et Ham-sur-Heure-Nalinnes avec des premiers résultats très encourageants en matière de tri dans l'espace public.

D'autres projets subsidiés visant également à accroître et à améliorer le tri dans l'espace public sont en cours depuis 2023 avec Be WaPP : l'un de ces projets a permis le financement d'un aspirateur de rue, tandis qu'un autre a financé l'acquisition de deux petits vélos-cargos électriques qui seront réceptionnés et mis en service en 2024.

Les chiffres-clés à Aiseau-Presles et Charleroi

Les balayages mécanisés ont produit une quantité de boues de près de 1.500 tonnes en 2023.

Le balayage mécanisé a été réalisé à Aiseau-Presles depuis avril 2023 et a concerné jusqu'en décembre un total de 221 kilomètres de filets d'eau, balayés, brossés ou désherbés.

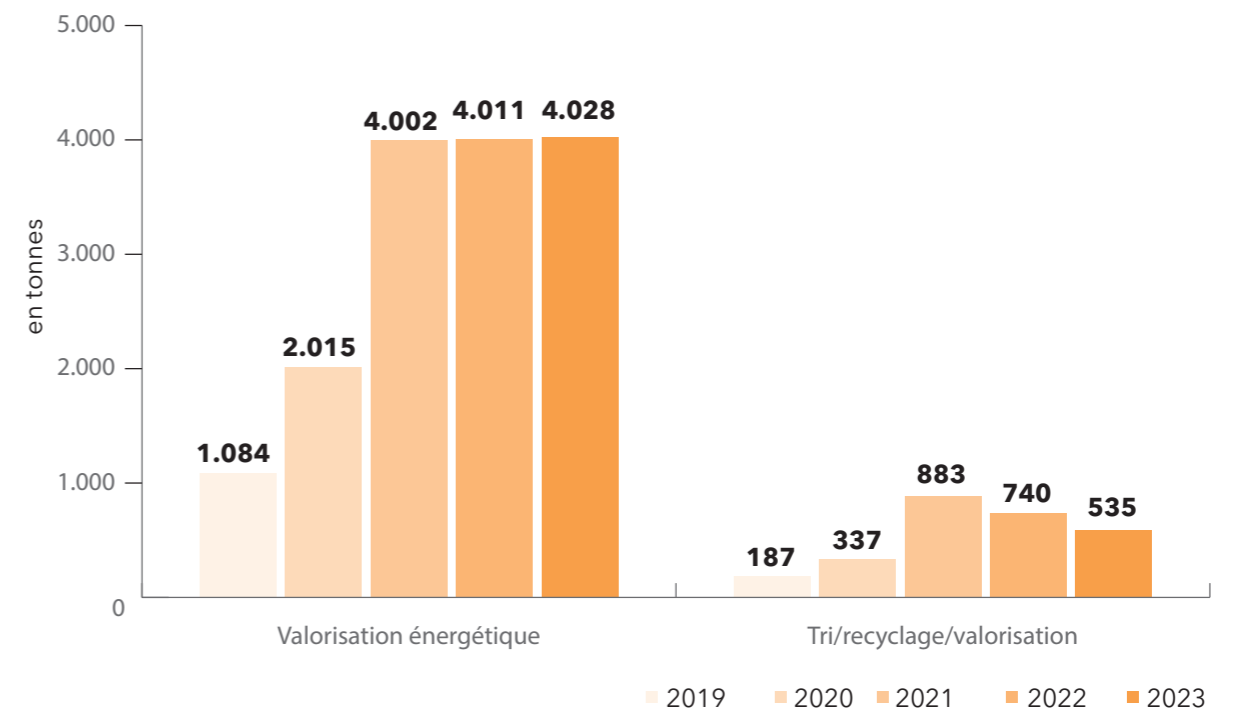
Forte de ses expériences précédentes à Charleroi, l'Unité Propreté Publique a pu réaliser en balayage mécanisé près de 7.900 kilomètres de brossage et de désherbage réels des filets d'eau des voiries; cela a représenté plus de cinq fois en moyenne la couverture de l'ensemble de tous les filets d'eau de la Ville.

Ces résultats très positifs ont été obtenus grâce à la bonne maîtrise de nos processus de travail et également à une mobilisation élevée de nos véhicules.

Le tonnage annuel de déchets collectés résultant du balayage manuel, de la vidange des corbeilles publiques et de la collecte des dépôts sauvages s'est élevé à 4.564 tonnes de déchets toutes fractions confondues, soit près de 22 kg par habitant pour l'année 2023. La fraction de déchets valorisables énergétiquement a atteint 4.028 tonnes, soit 88 %, et la fraction issue du tri/recyclage/valorisation représente 535 tonnes, soit 12 %. Ces chiffres ne comptabilisent pas le volume des boues du balayage mécanisé.



Evolution des fractions de déchets collectés de 2019 à 2023





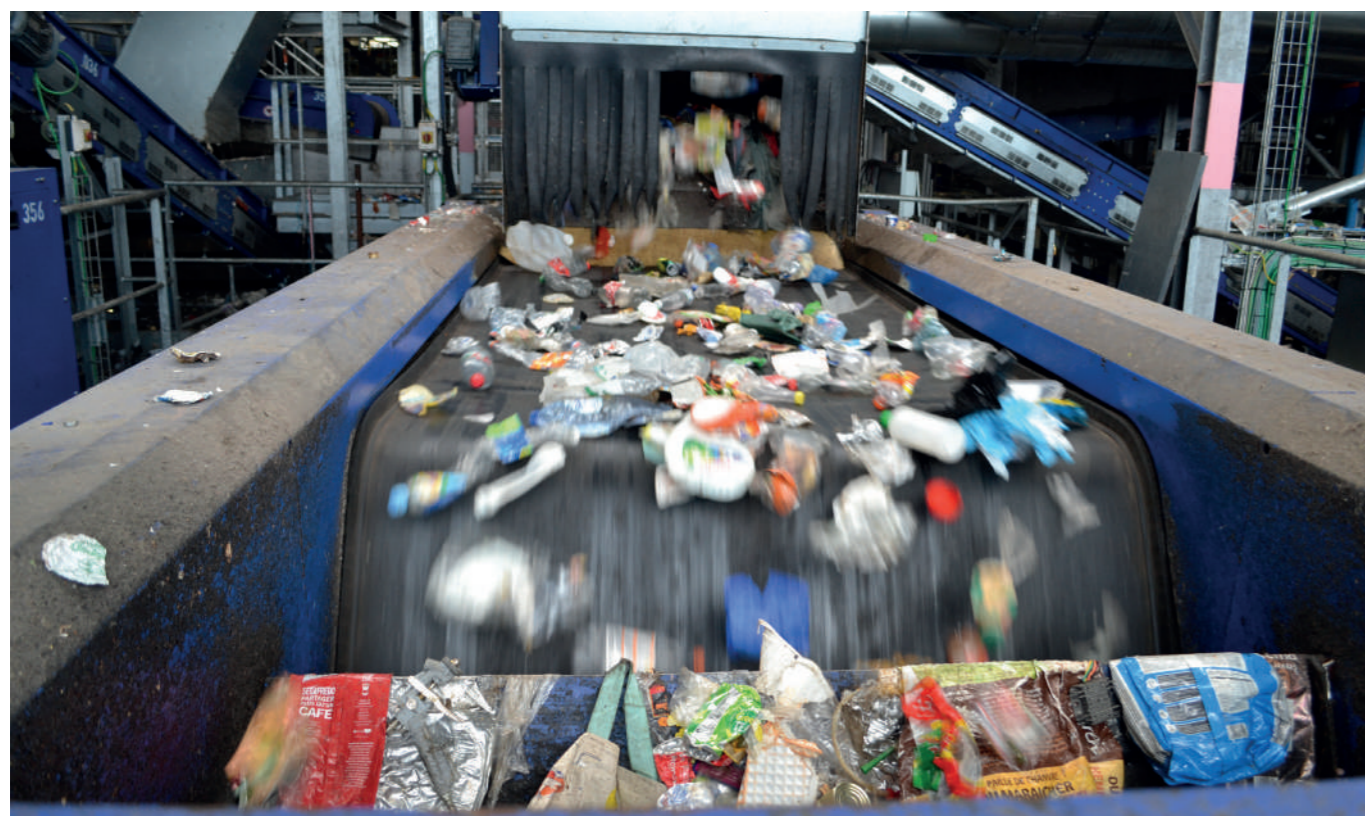
3. RECYCLER

Des filières spécifiques pour tous les déchets

Optimiser les synergies

Afin d'optimiser les synergies entre acteurs de la valorisation des déchets et de favoriser l'émergence de filières actives dans l'économie circulaire, Tibi a développé le concept de « Village du recyclage » sur son site de Couillet. Celui-ci regroupe les partenaires de Tibi opérant des unités de tri et de recyclage des déchets ménagers sur un même espace opérationnel :

- La Ressourcerie du Val de Sambre
- Le Centre de tri de PMC VALTRIS
- Le Centre de tri des textiles TERRE
- Le Centre de transbordement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques RETRIVAL
- Le Centre de recyclage de bouteilles en plastique FILAO



3.1 Les verre, papier/carton et PMC

Dans le cadre de l'obligation de reprise des déchets d'emballages, Tibi et Fost Plus ont conclu des conventions dont les modalités de collaboration ont été fixées pour la période 2021/2025.

Tibi réalisant en régie les prestations de collecte des déchets d'emballages verre, papier/carton et PMC et de tri des PMC, les coûts à rembourser par Fost Plus doivent être fixés de commun accord, en vue de couvrir le coût réel et complet.

Depuis 2009, les collectes sélectives de verre en porte-à-porte sont remboursées au coût de référence de la collecte par bulles, majoré d'une intervention forfaitaire par habitant. S'agissant des recyparcs, la collecte de verre est remboursée par Fost Plus sur base d'un tarif négocié. La valeur de vente réelle des matériaux « verre » revient à Tibi, Fost Plus facturant à Tibi la valeur de vente moyenne des matériaux obtenue par Fost Plus.

En ce qui concerne le papier/carton, les collectes sélectives en porte-à-porte et en recyparcs sont toutes deux remboursées par Fost Plus sur base d'un tarif négocié. Conformément aux modalités définies dans son agrément, valable depuis le 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2023, Fost Plus prend en charge 44 % des frais de collecte (ce pourcentage étant défini comme la part « emballages » du papier/carton).

Depuis 2019, Bel Fibres est l'acquéreur du papier/carton. Fost Plus perçoit l'intégralité des recettes relatives à la vente (emballages et non-emballages) et restitue à Tibi uniquement la part relative aux papier/carton non-emballages, à savoir 68 % des recettes.

Enfin, la collecte sélective en porte-à-porte du PMC, ainsi que son tri, sont remboursés par Fost Plus sur base d'un tarif négocié.

3.2 Les différentes filières de recyclage

Le tableau récapitulatif suivant reprend les différentes filières d'évacuation des déchets récoltés en 2023.

Déchets	Mode de traitement	Filière
Encombrants	<ul style="list-style-type: none"> ■ Séparation à la source des déchets dits de plafonnages pour recyclage du gypse ; ■ Séparation à la source des matelas pour démantèlement ; ■ Broyage du solde en interne puis en externe avant valorisation énergétique. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renewi/Bruco ■ Véolia ■ UVE de Tibi ou externe
Bois	Valorisation énergétique	BEP Environnement et sous-traitants
Plastiques durs	Tri/recyclage	Bruco Sud (Auvélais)
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	Tri/démontage/dépollution/recyclage/valorisation	Retrival puis filières de Recupel
Inertes	Recyclage/valorisation	Recymex (Farciennes)
Asbeste-ciment	Mise en CET de classe 2	CET d'Hallembaye (via Véolia)
Déchets verts	Compostage	SEDE (Farciennes)
Métaux	Recyclage	Comet Sambre/Derichebourg
Papier/carton	Recyclage	Bel Fibres, avec dépôt chez Euro-Services (Pont-de-Loup)
Verre	Recyclage	Minérale (Lodelinsart)
PMC (emballages Plastiques, emballages Métalliques et Cartons à boissons)	Tri en vue du recyclage	Centre de tri PMC de Tibi, VALTRIS
Piles	Tri/recyclage/valorisation	Bebat
Huiles minérales	Régénération/valorisation	Collecteur agréé désigné par les ICS (Oilco)
Déchets spéciaux des ménages	Recyclage/valorisation/traitements spécifiques	Collecteurs agréés désignés par les ICS (Renewi/Véolia)
Huiles et graisses de cuisine	Recyclage/valorisation	Collecteur agréé désigné par les ICS (Bio-Oil Recycling)
Pneus	Rechapage/recyclage/valorisation	Opérateur désigné par Recytyre, Comet Tyre Recycling à Châtelet
Textiles	Réutilisation/valorisation	TERRE
Déchets plastiques : frigolite (EPS)	Recyclage	Pirobouw via Véolia
Verre plat	Recyclage (laine de verre)	Minérale (Lodelinsart)
Liège	Recyclage	« De Vlaspit » asbl
Fonds de bougies	Recyclage	

3.3 Le tri des PMC

Le centre de tri des PMC VALTRIS a débuté l'année 2023 par la mise en service de nouveaux équipements permettant le tri de deux nouvelles fractions : le PET Opaque et les petits emballages aluminisés, dont les capsules de café. Depuis février 2023, le sac bleu est donc trié en seize fractions distinctes au sein de VALTRIS.

Le centre a également débuté l'intégration de l'intelligence artificielle au service du tri. En juin 2023, un robot a été installé sur la ligne des « résidus ». Le projet a pour but de récupérer un maximum de bonne matière afin de limiter les pertes dans le résidu. VALTRIS et ses partenaires travaillent encore à l'amélioration des performances ; cette technologie semble prometteuse et est vouée à terme, à soulager le travail sur certains tapis de tri.

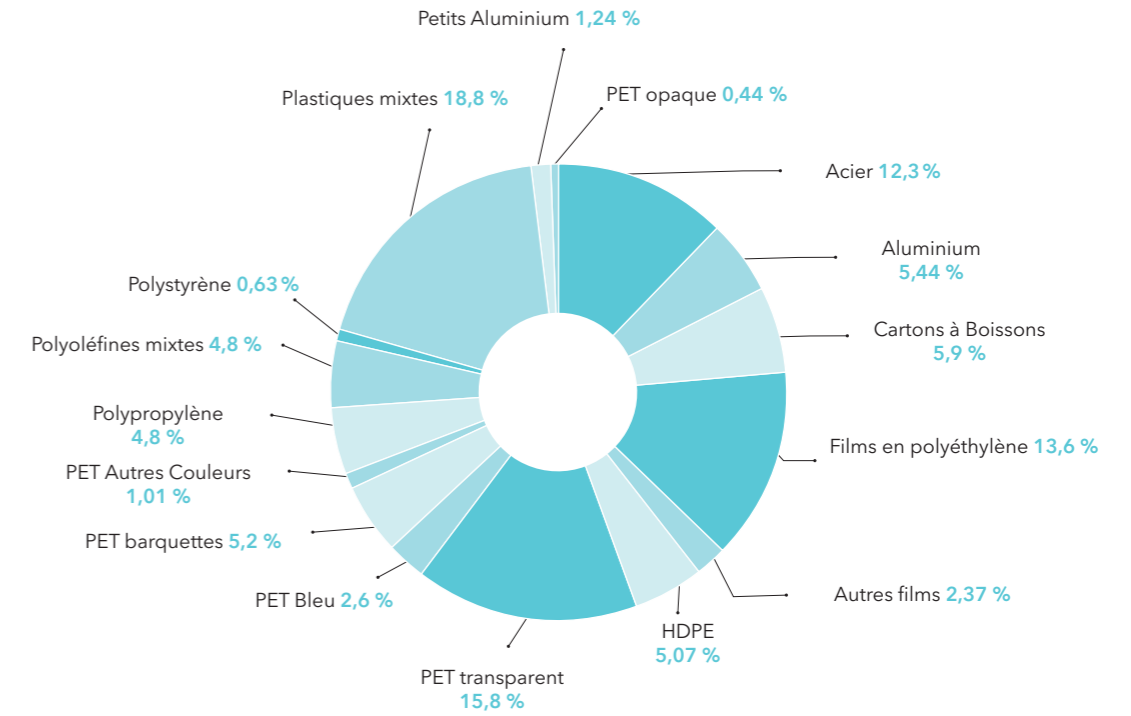
En 2023, VALTRIS a effectué le tri d'un total de 48.634 tonnes de PMC, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2022. Cela représente la production de PMC de près d'un ménage wallon sur deux qui a ainsi été triée au sein du centre de tri de VALTRIS. Ce gisement provient de Tibi pour 20 %, du BEP Environnement pour 31 %, d'in BW pour 21 %, d'IDELUX Environnement pour 20 %, de Limburg.net pour 5 % et d'entreprises pour 3 %. Un apport limité à moins de 0,3 % a aussi été réalisé en provenance de la collecte des corbeilles publiques et d'Intradel.

Le taux moyen de résidu de VALTRIS (Tibi, in BW et BEP Environnement) est de 18,10 %.



Répartition moyenne des quantités triées de PMC en 2023

La majeure partie est constituée d'emballages en plastique (56 %) et d'emballages métalliques (19 %).



3.4 Le tri-broyage des encombrants

Au cours de l'année 2023, 9.009 tonnes d'encombrants en provenance des recyparcs et des Communes associées ont été traitées au sein de l'unité de tri-broyage des encombrants ou par des sous-traitants de Tibi, tandis que 4.315 tonnes de déchets encombrants dits de plafonnages faisaient l'objet d'une évacuation directe depuis les recyparcs vers une filière de valorisation matière en vue de la récupération de gypse et que 118 tonnes de matelas

étaient orientées vers une unité de démantèlement depuis les recyparcs.

Les pourcentages de valorisation se répartissent comme suit en 2023 :

- Encombrants valorisés énergétiquement : 68,7 % ;
- Encombrants recyclés (plafonnages) : 30,5 % ;
- Démantèlement (matelas) : 0,8 %.

3.5 La récupération des métaux à l'issue de l'incinération

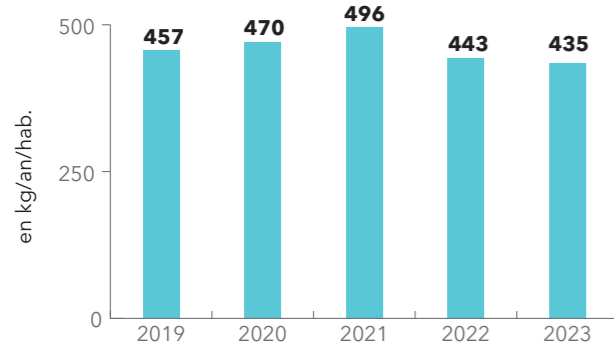
Le tableau ci-dessous montre les quantités de métaux sorties de l'installation d'extraction par séparation magnétique des ferrailles des mâchefers de l'Unité de Valorisation Énergétique de Tibi depuis 2019.

Année	Tonnage
2019	1.522
2020	1.488
2021	1.397
2022	1.619
2023	1.451

3.6 Les statistiques globales

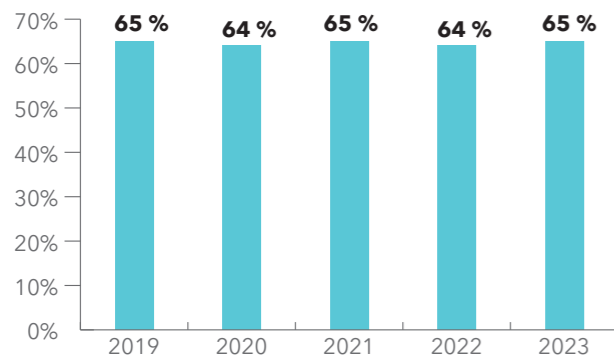
Les indicateurs statistiques comportent six graphiques qui permettent de globaliser l'évolution des quantités de déchets gérés par Tibi.

Taux de captation des déchets des ménages en kg/an/habitant



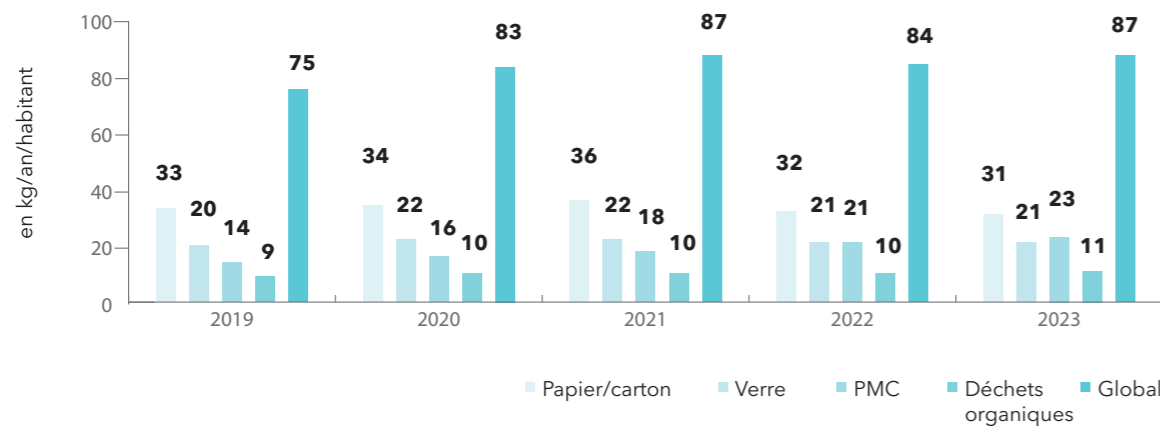
Indicateur n° 1 : évolution des quantités de déchets des ménages collectés en porte-à-porte (sacs, conteneurs à puce et conteneurs groupés des ménages et collectes sélectives, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus) et en recyparcs.

Pourcentage de collecte sélective (porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus, et recyparcs)



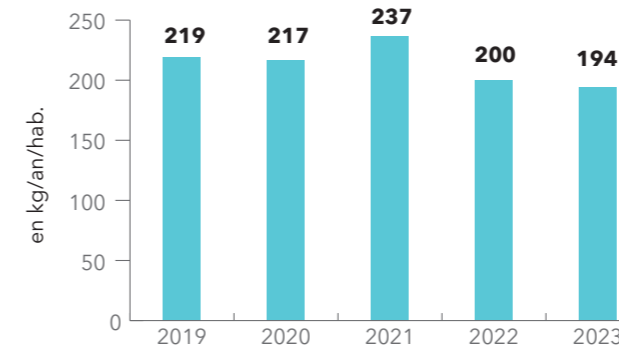
Indicateur n° 2 : évolution du pourcentage de déchets des ménages collectés sélectivement en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus, et en recyparcs.

Taux de captation papier/carton, verre, PMC et déchets organiques en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus (en kg/an/habitant)



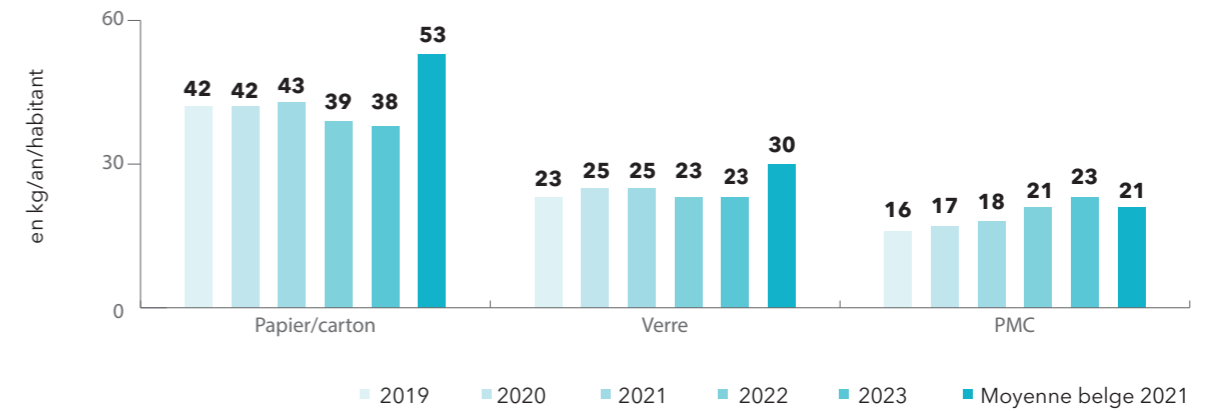
Indicateur n° 3 : évolution des quantités de déchets de papier/carton, de verre, de PMC et des déchets organiques collectés sélectivement en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus.

Taux de récolte en recyparcs en kg/an/habitant



Indicateur n° 4 : évolution des quantités de déchets collectés en recyparcs en kg par an et par habitant.

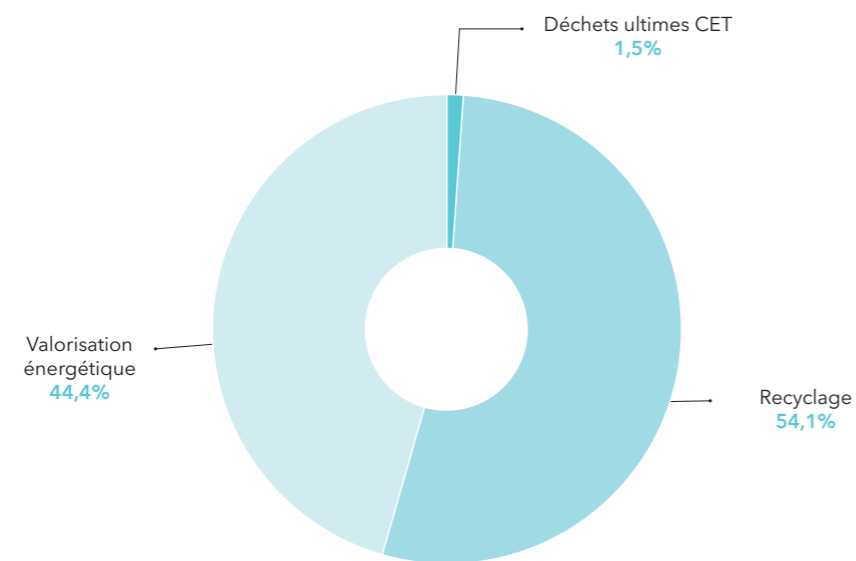
Taux de captation papier/carton, verre et PMC en comparaison à la moyenne belge (en kg/an/habitant)



Indicateur n° 5 : évolution des quantités de déchets de papier/carton, de verre et de PMC collectés sélectivement en porte-à-porte, incluant les conteneurs enterrés, les bulles aériennes et les recyparcs dans la zone Tibi par rapport à la moyenne belge, en kg par an et par habitant.



Déchets des ménages : répartition des filières - 2023



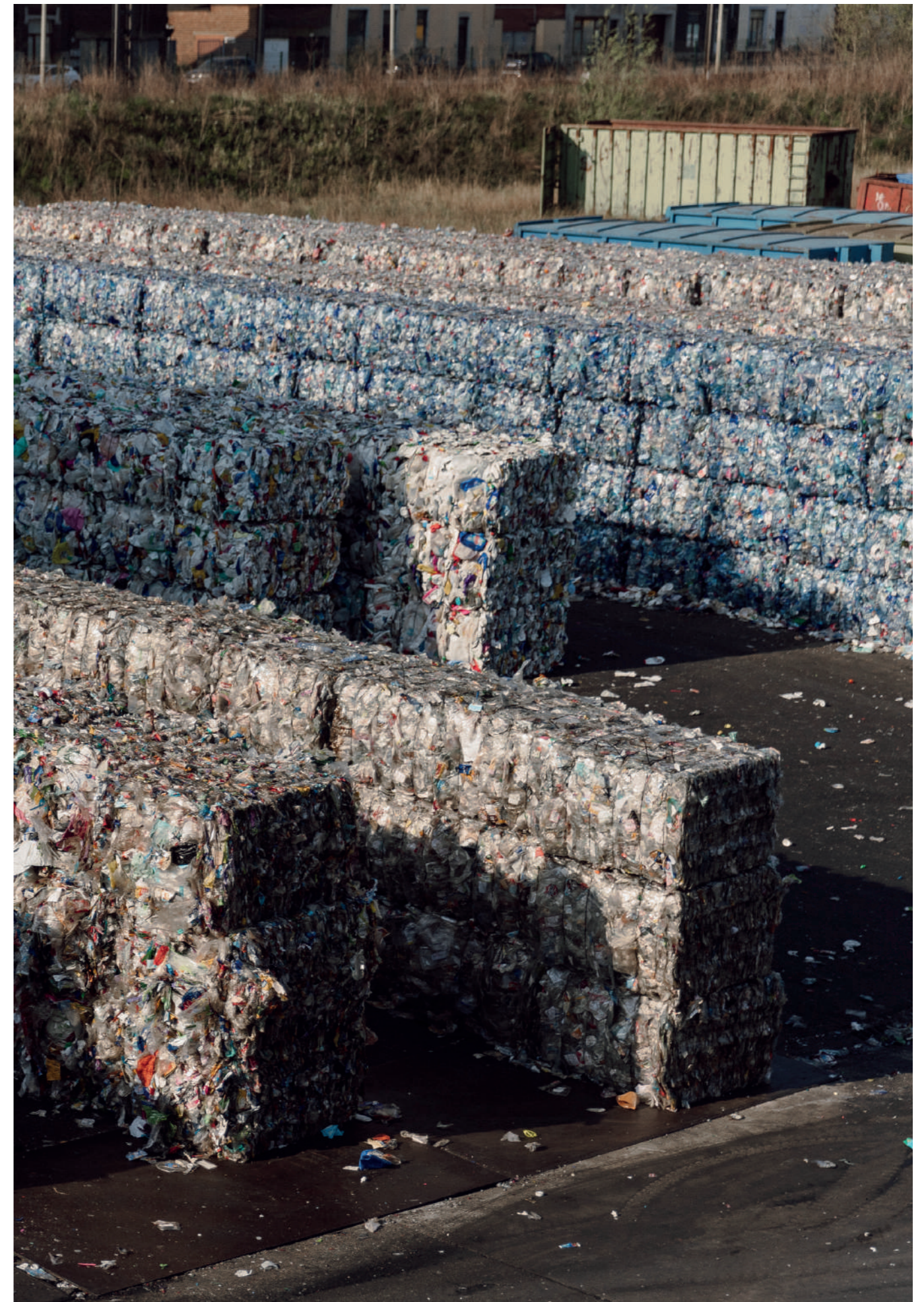
Indicateur n° 6 : tableau de l'ensemble des déchets gérés par Tibi, répartis entre les différentes filières de traitement, en prenant en compte les résidus de traitements.

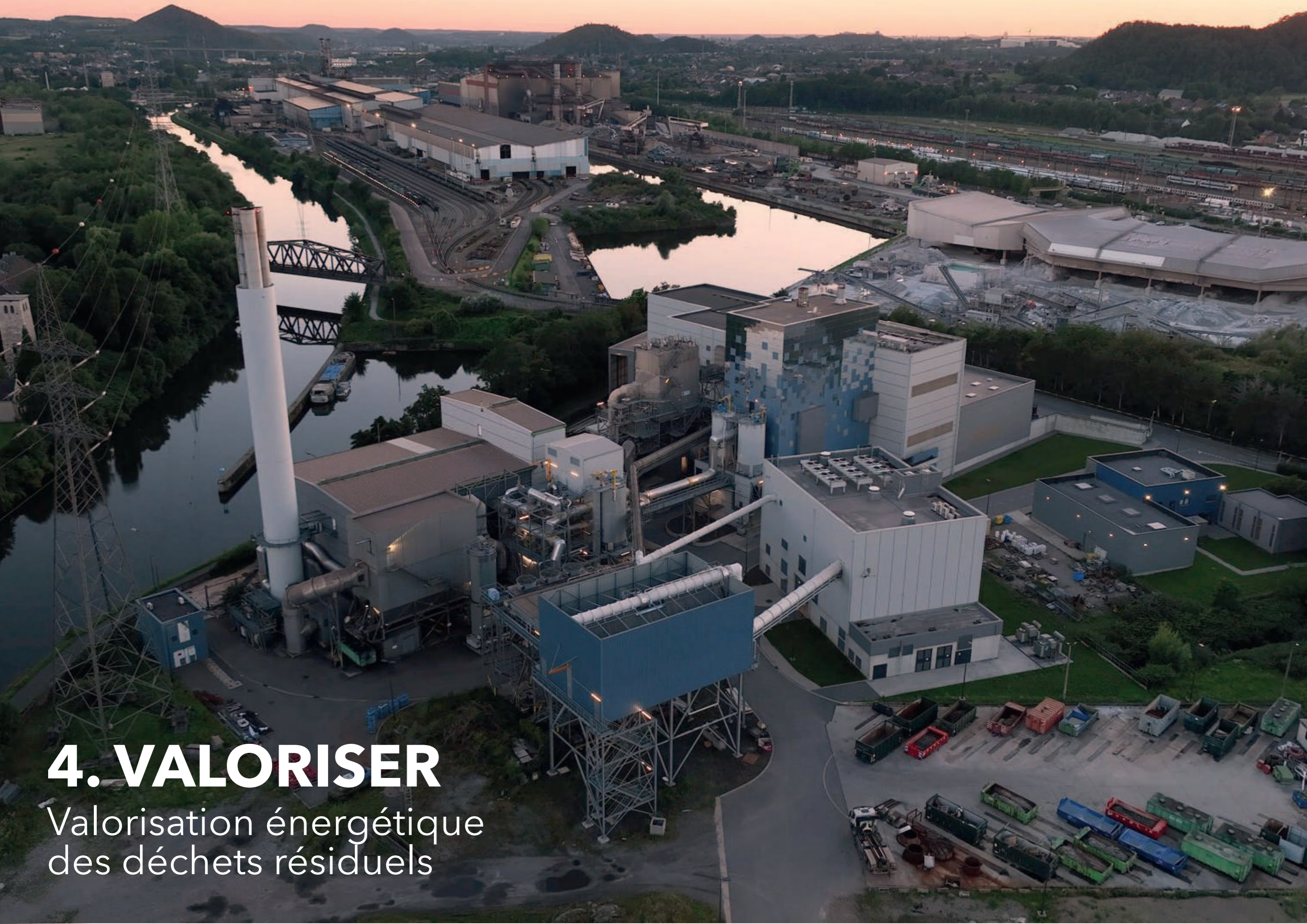
Le taux de déchets ultimes mis en CET s'élève à 1,5 % en 2023. Ce bon résultat est obtenu grâce à la suppression de la mise en CET des déchets ménagers et des encombrants depuis 2010. Ce résultat reste assez stable par rapport à 2022.

Le taux de recyclage progresse encore de 0,86 % en 2023 par rapport à 2022 pour atteindre 54,1 % ; cette amélioration provient de l'augmentation des mâchefers, des déchets verts, des PMC, ainsi que, dans une moindre mesure, des déchets organiques.

3.7 Le traitement et la valorisation des déchets ménagers en 2023

Déchets ménagers traités et valorisés	109.741 tonnes
Mâchefers produits	20.081 tonnes soit 18 % du poids de DM traités (valorisés en fondation de voiries)
Mitrailles récupérées dans les mâchefers	1.451 tonnes soit 7 % du poids des mâchefers (valorisées en sidérurgie)
Cendres volantes des électrofiltres	1.454 tonnes
Refioms	1.615 tonnes
Boues d'épuration	166 tonnes
Gâteaux des filtres à manches	11 tonnes





4. VALORISER

Valorisation énergétique
des déchets résiduels

Unité de Valorisation Énergétique

Les déchets résiduels des ménages, les fractions à haut pouvoir calorifique des déchets encombrants broyés et les déchets résiduels assimilés ménagers, tels que ceux collectés lors du nettoyage de la Ville de Charleroi, sont traités par l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Pont-de-Loup. Les déchets sont valorisés dans des fours à une température d'au moins 850°C.

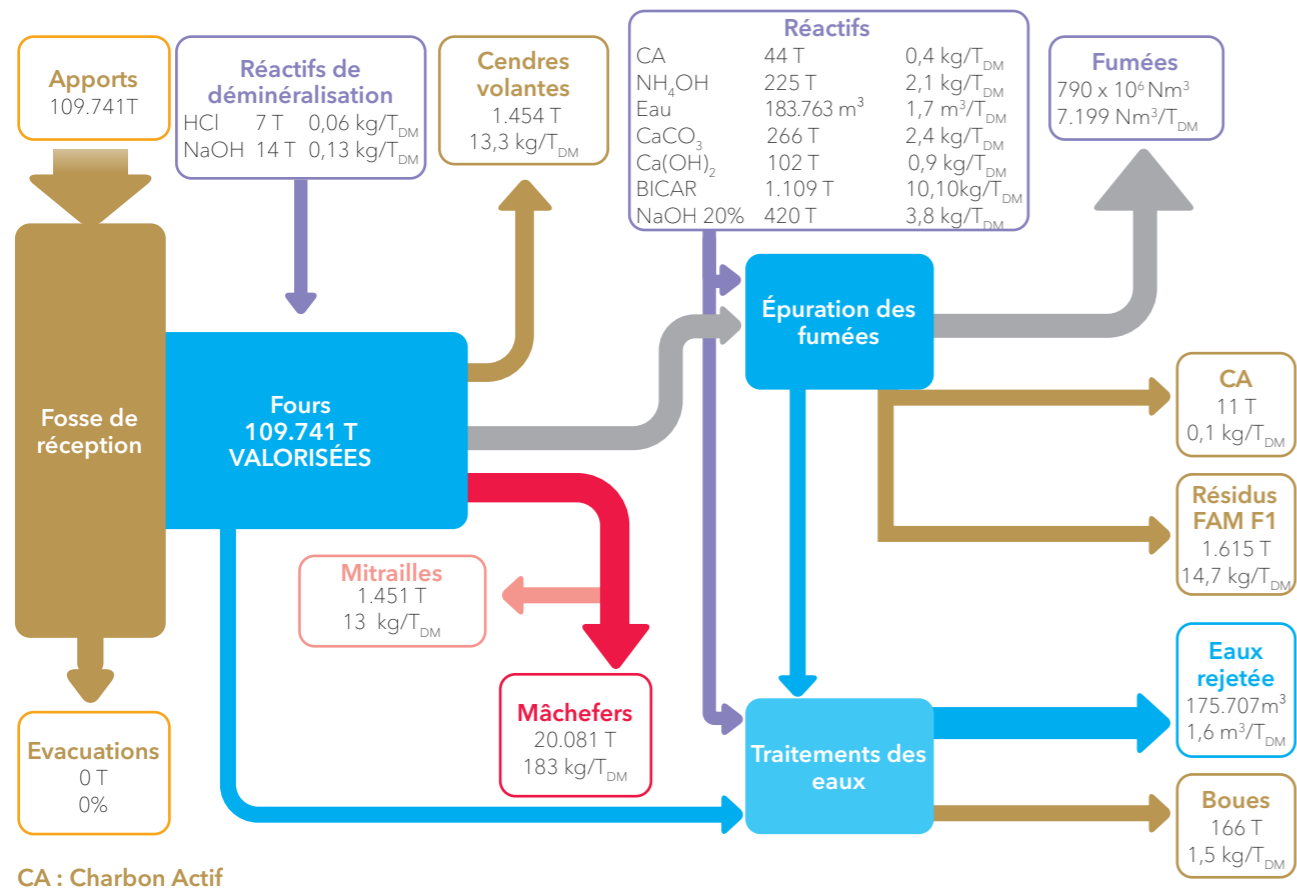
Production d'électricité

La chaleur dégagée par la combustion des déchets permet de transformer de l'eau en vapeur dite surchauffée. Cette vapeur alimente un groupe turboalternateur (GTA) qui va produire de l'électricité. Cette électricité est partiellement consommée par

4.1 Les faits marquants

L'année 2023 a été principalement marquée par la continuité de l'internalisation du traitement de l'ensemble des déchets produits sur le territoire de l'Intercommunale. En effet, cette année encore, tous les déchets qui n'ont pu trouver de solution de réemploi ou de recyclage ont été valorisés thermiquement et ont permis d'injecter sur le réseau de distribution électrique l'équivalent des besoins de 13.000 ménages.

4.2 Le diagramme des flux matières et réactifs



l'UVE pour son fonctionnement (notamment les dispositifs d'épuration des fumées). En effet, notre UVE est auto-suffisante en électricité. L'électricité excédentaire est injectée sur le réseau pour être distribuée par des fournisseurs d'énergie.

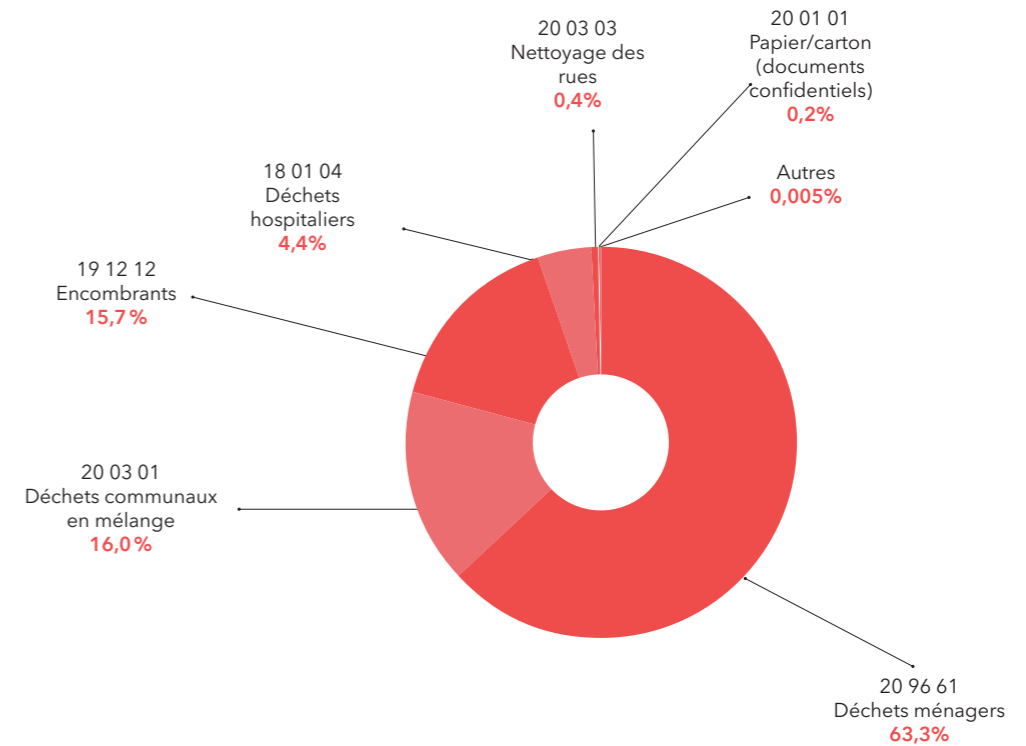
Valorisation du résidu final

Au terme de la combustion, le résidu solide, appelé mâchefer, est refroidi pour en extraire la fraction métallique ferreuse à l'aide d'un aimant permanent (« overband »). Ces deux produits, les mâchefers et les métaux ferreux, sont collectés séparément par des sous-traitants pour être valorisés. Les fractions métalliques sont recyclées en sidérurgie tandis que les mâchefers sont utilisés en remplacement de matériaux plus nobles, tel que le sable, dans les fondations de voiries ou dans la construction.

Cette année aussi, plusieurs études ont été menées pour garantir que les performances environnementales de l'Unité de Valorisation Énergétique de Tibi étaient en adéquation avec les dispositions prévues par la Directive relative aux Meilleures Technologies Disponibles (MTD), dont l'entrée en vigueur est imminente.

4.3 Les flux de déchets

Les apports de déchets en 2023 étaient répartis comme suit :



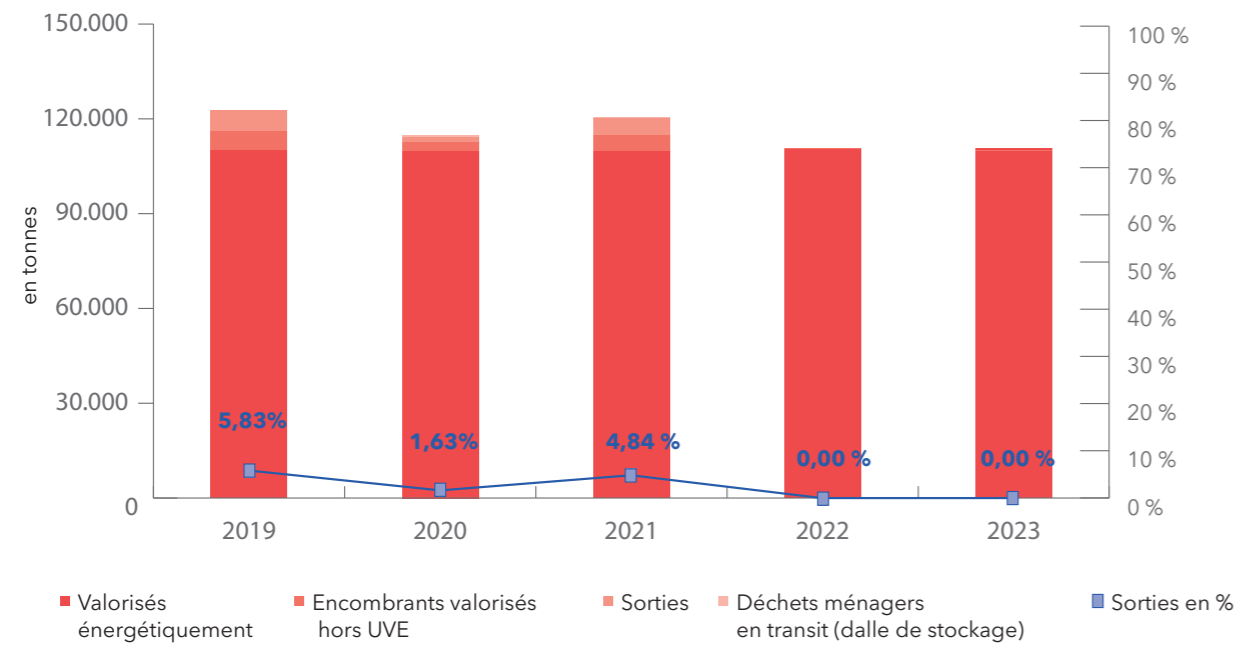
Déchets excédentaires et encombrants

Lorsque la fosse de stockage des déchets est saturée à la suite d'un arrêt prolongé, programmé ou accidentel d'une ligne de valorisation, les déchets excédentaires sont acheminés vers d'autres centres de traitement.

Grâce à l'adaptation des plans de maintenance technique et à l'amélioration continue des processus

opérationnels de l'UVE, ni déchets résiduels, ni encombrants broyés n'ont été traités hors de l'UVE en 2023. L'ensemble du gisement de déchets résiduels produits sur la zone Tibi a ainsi été traité en interne, comme l'année dernière et seuls certains encombrants non broyés ont dû être valorisés hors UVE.

Année	Apports	Sorties	Valorisés énergétiquement	Encombrants (broyés et non broyés) valorisés hors UVE	Déchets ménagers en transit (dalle de stockage)	Unité
2019	110.184	6.428	103.755	5.928	75	tonnes
2020	109.821	1.789	108.032	2.588	735	tonnes
2021	109.966	5.321	104.644	4.862	479	tonnes
2022	110.422	0	110.422	277	0	tonnes
2023	109.741	0	109.741	181	545	tonnes



4.4 Les produits valorisés

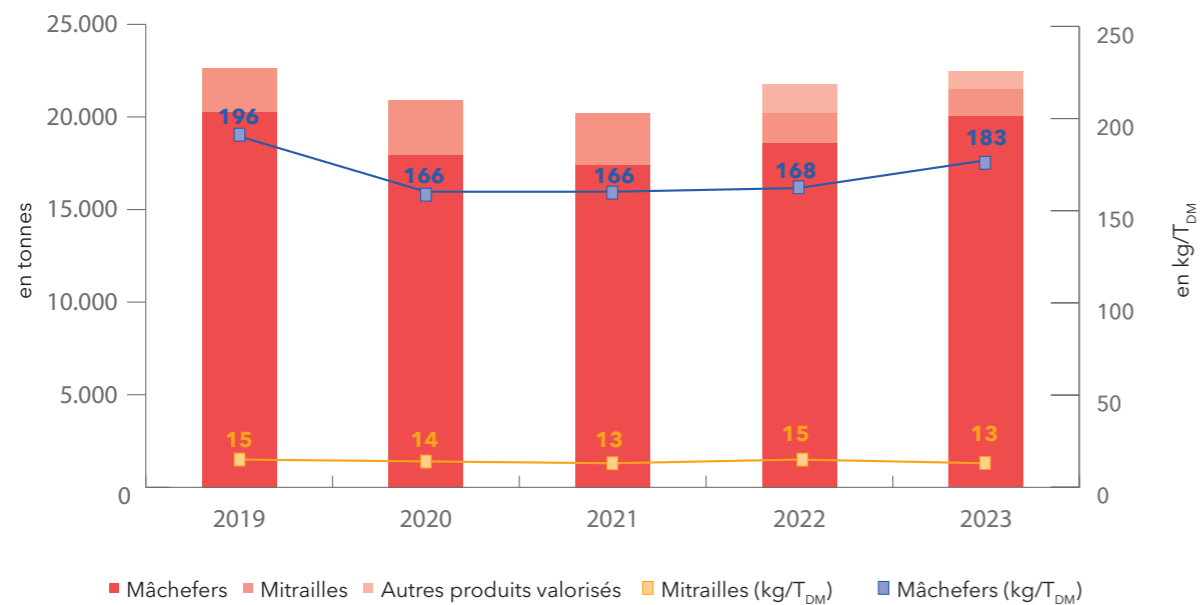
Année	Mâchefers	Mitrailles	Autres produits valorisés	Unité
2019	20.310	1.522	776	tonnes
2020	17.957	1.488	1.460	tonnes
2021	17.418	1.397	1.361	tonnes
2022	18.584	1.619	1.563	tonnes
2023	20.081	1.451	963	tonnes

L'ensemble des (sous-)produits valorisés, indépendamment de la valorisation énergétique, représente en 2023 un peu plus de 20 % des déchets traités.

En 2023, en plus des mâchefers et des mitrailles récupérées à l'UVE, 963 tonnes d'autres produits, se composant majoritairement de cendres volantes, ont pu également trouver une filière de valorisation dédiée.

La quantité de mâchefers produits par l'UVE est en légère augmentation par rapport à l'année précédente.

Evolution sur 5 ans

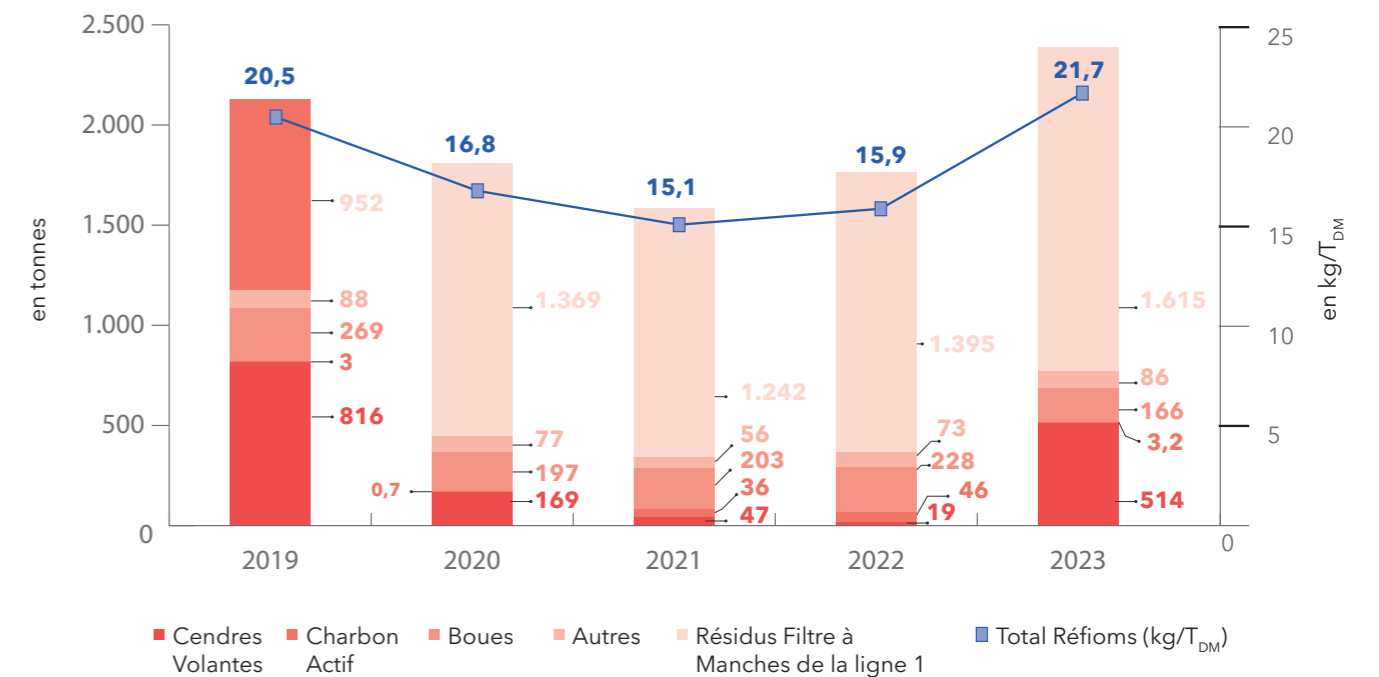


4.5 Les Réfioms*

L'ensemble des sous-produits non valorisés représente globalement 2,2 % des déchets traités par l'UVE en 2023.

Evolution sur 5 ans

Année	Cendres Volantes (CV)	Charbon Actif (CA)	Boues	Résidu Filtre à Manches de la ligne 1 (FAM 1)	Autres	Unité
2019	816	4	269	952	88	tonnes
2020	169	0,69	197	1.369	77	tonnes
2021	47	36	203	1.242	56	tonnes
2022	19	47	228	1.395	73	tonnes
2023	514	3,2	166	1.615	86	tonnes



Le durcissement des conditions de valorisation des cendres volantes en filière énergétique a malheureusement fait augmenter la quantité de ces produits stockés en centre d'enfouissement technique.

*Résidu d'épuration des fumées d'incinération des déchets ménagers.

4.6 L'analyse des rejets

Rejets atmosphériques

En sortie de ligne de valorisation, les substances indésirables contenues dans les fumées sont captées par le traitement de fumées. La concentration résiduelle de différents paramètres est monitorée en continu. La surveillance porte sur :

- les poussières totales ;
- les acides chlorhydrique (HCl) et fluorhydrique (HF) ;
- le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NO_x), l'ammoniac (NH₃) ;
- le monoxyde de carbone (CO) ;
- le carbone organique total (COT).

Campagnes ponctuelles

En plus des mesures en continu des rejets atmosphériques, deux campagnes de mesures sont réalisées pour chaque ligne de valorisation par un laboratoire agréé. En 2023, la mission a été confiée à SGS Belgium. Durant ces campagnes de mesures, des paramètres complémentaires sont contrôlés, tels que le mercure, le cadmium ou d'autres métaux lourds.

Le tableau suivant illustre les résultats obtenus lors de ces périodes de prélèvement, en comparaison avec les normes de l'Arrêté du Gouvernement Wallon régissant les rejets atmosphériques des UVE.

L'année 2023 montre un respect des normes d'émissions sur les lignes 1 et 2 de l'UVE de Pont-de-Loup au cours des deux campagnes semestrielles.

Polluants	Four 1		Four 2		Normes
	Concentrations en mg/Nm ³ 11% O ₂ gaz secs				
	S1 L1	S2 L1	S1 L2	S2 L2	Ponctuelles
Poussières	0,7	0,6	1,2	0,7	-
HCl	0,075	4,7	0,26	0,22	-
HF	< 0,031	0,11	< 0,034	0,41	-
SO ₂	0,51	2,6	0,067	1,1	-
NO _x	72,4	81,2	80,6	102	-
COT	1,4	1,5	< 1,4	2,7	-
CO	9,4	4,8	5,3	2,9	-
Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu +Mn+Ni+V	0,015	0,075	0,017	0,24	0,5
Cd+Tl	0,002	0,0053	0,0022	0,0072	0,03
Hg	0,00094	0,0044	0,00022	0,0027	0,05
NH ₃	0,073	0,31	0,34	0,27	10
CO ₂	9,8	10	5,9	6,8	-
O ₂	9,8	9,4	14	12,8	-

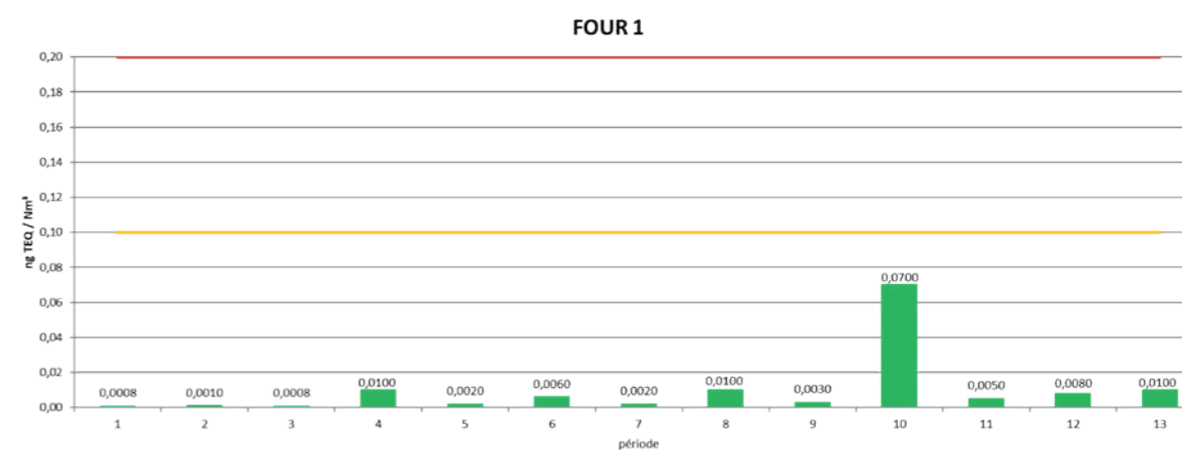
Prélèvements en continu des dioxines :

Pour contrôler le respect de la norme d'émission, la Région wallonne a signé une convention prévoyant un système de prélèvement d'échantillons de fumées en continu avec toutes les Intercommunales gérant des unités de valorisation énergétique de déchets ménagers.

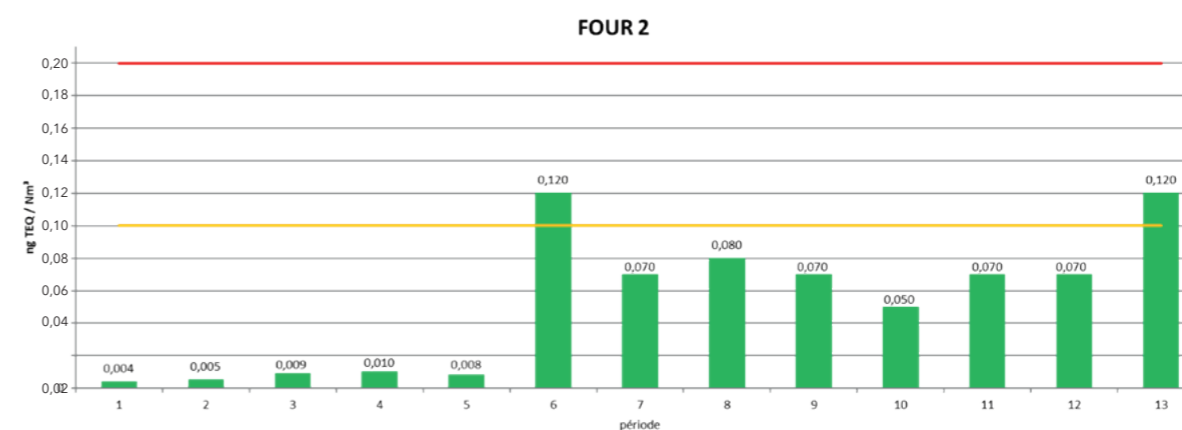
L'année 2023 montre un fonctionnement sans aucun dépassement (seuil limite à 0,199 ng/Nm³)

en dioxines pour les lignes 1 et 2. Cependant, nous pouvons constater des valeurs plus élevées qu'à l'habitude sur la Ligne 2 à compter du mois de juin. De manière proactive et afin de revenir à la tendance historique, de nombreuses investigations techniques ont été menées et diverses interventions réalisées. Les mesures sont actuellement revenues aux niveaux historiques sans que l'on ait pu écarter un disfonctionnement de l'appareil de prélèvement sur lequel nous n'avons pas de contrôle.

Four 1



Four 2



Rejets des eaux usées

Conformément aux conditions d'exploitation autorisées, les eaux usées en provenance de l'Unité de Valorisation Énergétique sont déversées en eaux de surface pour tous les points, à l'exception du point 8 qui se rejette en égout public. Les eaux usées dites « industrielles » sont traitées avant rejet au sein même de l'UVE, dans sa propre station d'épuration des eaux.

Des contrôles multiples et réguliers de divers paramètres permettent d'évaluer le bon fonctionnement des installations et le respect des conditions de rejet. Le pH et la température sont suivis en continu, tandis que la teneur en matières en suspension et la DCO

(Demande Chimique en Oxygène) sont surveillées quotidiennement. Par ailleurs, un laboratoire agréé, le Cebedeau, vient chaque semaine mesurer les concentrations en chlorures et en sulfates. Ces mesures fréquentes sont complétées par des analyses mensuelles et semestrielles effectuées par ce même laboratoire agréé.

Plusieurs nouveaux paramètres sont à présent analysés dans les eaux de rejets afin d'anticiper la future entrée en vigueur de la Directive sur les Meilleures Technologies Disponibles (MTD).

Paramètres mensuels (rejet 5)

Paramètre mesuré	Unité	Valeur limite	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Conductivité	µS/cm	-	3.560	3.750	4.950	9.130	7.630	1.885
MES	[mg/l]	64	20	26	26	11	9	36
DCO	[mg/l]	166	33	37	30	44	37	60
DCO décantée 2h	[mg/l]	44	26	22	12	39	36	40
Hg	[mg/l]	0,01	0,00189	0,00210	0,00550	0,00415	0,00436	0,00381
Cd	[mg/l]	0,05	0,0030	0,0031	0,0012	0,0016	0,0010	0,0058
As	[mg/l]	0,152	0,0060	0,0020	0,0040	0,0050	< 0,0010	< 0,0010
Cr	[mg/l]	0,501	0,0020	0,0020	0,0030	0,0030	0,0030	0,0020
TI	[mg/l]	0,055	< 0,0050	< 0,0050	< 0,0050	< 0,0050	< 0,0050	< 0,0050
Ni	[mg/l]	0,502	0,0050	0,0580	0,0040	0,0070	0,0130	0,0050
Cu	[mg/l]	0,503	0,0130	0,0130	0,0070	0,0140	0,0090	0,0140
Pb	[mg/l]	0,503	0,0140	0,0160	0,0090	0,0160	0,0080	0,0290
Zn	[mg/l]	1	< 0,0500	< 0,0500	< 0,0500	0,0700	< 0,0500	0,1200
Mo	[mg/l]	-	0,0150	0,0250	0,0320	0,0430	0,0580	0,0350
Sb	[mg/l]	-	0,0110	0,0210	0,0160	< 0,0050	< 0,0050	0,0050
Chlorures	[mg/l]	6.085	1.097,5	1.065	1.410	2.941	2.445	1.609
Sulfates	[mg/l]	580,00	191	489	568	718	562	556
Dioxines	[ng TEQ / l]	0,303	0,0182	0,0842	0,0036	0,0177	0,0636	0,0281
COT	[mg/l]	-	7,1	5,8	4,0	6,4	5,7	6,4

Paramètre mesuré	Unité	Valeur limite	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Conductivité	µS/cm	-	6.990	4.760	7.830	6.550	8.100	1.831
MES	[mg/l]	64	13	12	7	16	19	51
DCO	[mg/l]	166	39	28	36	37	52	144
DCO décantée 2h	[mg/l]	44	36	28	35	35	45	138
Hg	[mg/l]	0,01	0,00225	0,00171	0,00035	0,00038	0,00366	0,00449
Cd	[mg/l]	0,05	0,0066	0,0006	0,0003	< 0,0002	0,0020	0,0012
As	[mg/l]	0,152	< 0,0010	< 0,0010	0,0060	< 0,0010	< 0,0020	< 0,0010
Cr	[mg/l]	0,501	0,0040	0,0030	0,0010	0,0020	< 0,0050	0,0500
TI	[mg/l]	0,055	< 0,0050	< 0,0050	< 0,0050	< 0,0050	< 0,0100	< 0,0050
Ni	[mg/l]	0,502	0,0060	0,0020	0,0030	0,0020	< 0,0100	0,0820
Cu	[mg/l]	0,503	0,0100	0,0060	0,0040	0,0110	0,0200	0,0760
Pb	[mg/l]	0,503	0,0160	0,0050	0,0030	0,0190	0,0100	0,0340
Zn	[mg/l]	1	< 0,0500	< 0,0500	< 0,0500	< 0,0500	0,0600	0,1800
Mo	[mg/l]	-	0,0430	0,0210	0,0440	0,1700	< 0,0100	0,0100
Sb	[mg/l]	-	0,0350	0,0070	< 0,0050	< 0,0050	0,0210	0,0200
Chlorures	[mg/l]	6.085	2.176	1.655	2.501	2.592	2.464	365
Sulfates	[mg/l]	580	805	452	508	612	501	208
Dioxines	[ng TEQ / l]	0,303	0,0057	NV	0,0043	0,0041	0,0040	0,0980
COT	[mg/l]	-	8,5	5,7	4,1	4,0	7,2	53,6

Paramètres semestriels (rejet 5)

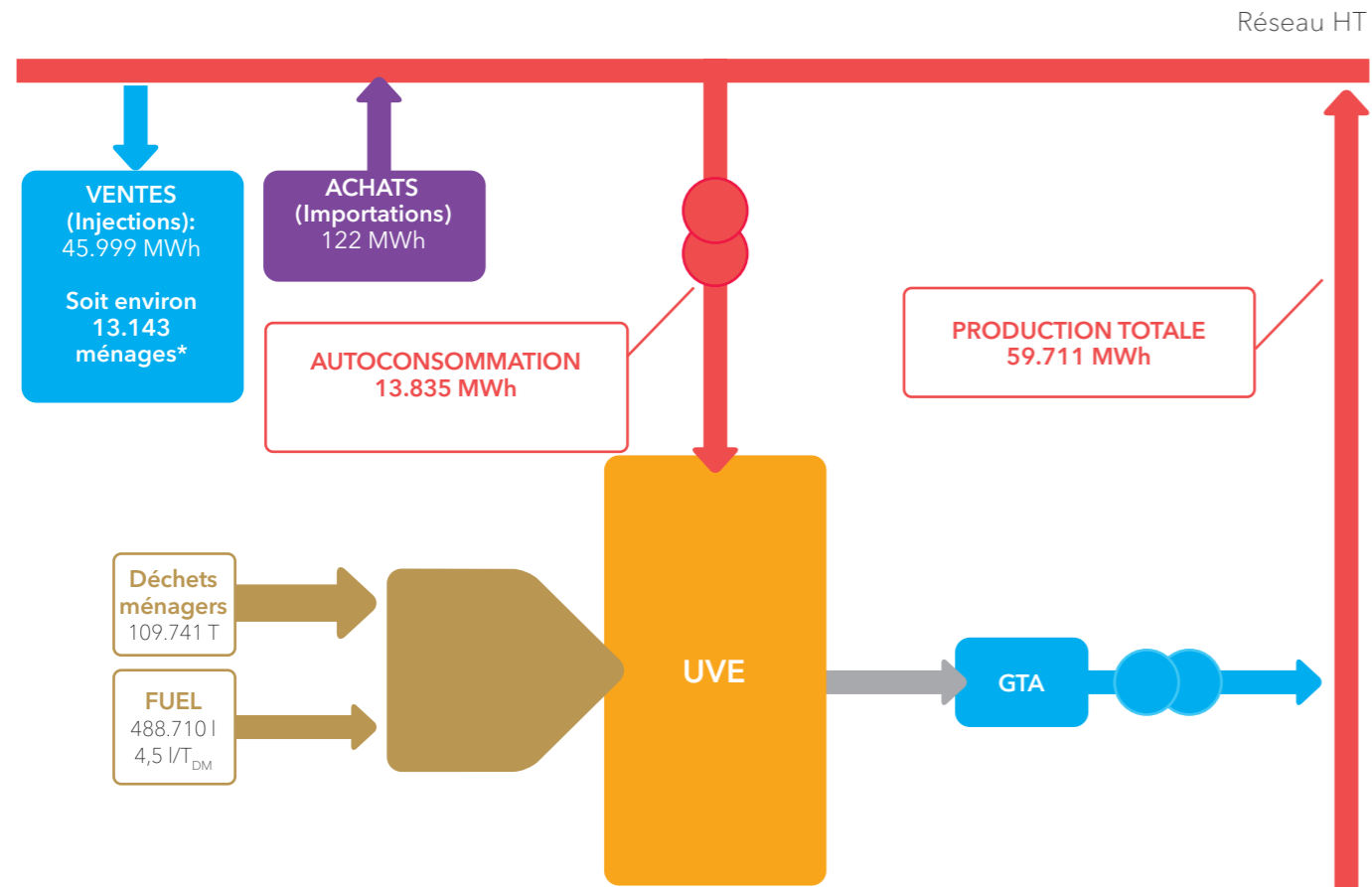
Paramètre mesuré	Unité	Valeur limite	Rejet 02/2023	Rejet 10/2023
Matières sédimentables	[ml/l]	0,6	0,80	< 0,10
DBO5	[mg/l]	35,0	< 5,00	< 5,00
Hydrocarbures apolaires au CCl4	[mg/l]	5,1	< 0,10	0,30
Détergents totaux	[mg/l]	3,16	0,50	0,30
Phase		Non	Non	Non
Température	[°C]	35,1	18,00	23,10
pH		6,5<pH<9	7,90	7,50
PCB & PCT	[µg/l]	0,27	< 0,27	< 0,27

Durant l'année 2023, quelques dépassements des valeurs limites ont été constatés, notamment en sulfate et en DCO décantée 2h. Chaque écart à la norme a été notifié au Département de la Police et des Contrôles du SPW et un plan d'actions a été mis en place pour remédier au dépassement le plus rapidement possible.

4.7 Le bilan énergétique en 2023

En 2023, l'UVE a produit l'équivalent de 59.711 MWh dont 45.999 MWh ont été injectés sur le réseau électrique. La différence entre ces deux chiffres, en tenant compte des achats, soit 13.835 MWh, correspond à l'électricité utilisée par l'UVE pour son fonctionnement propre.

En 2023, la production d'électricité a été plus importante que l'année précédente ; ce résultat favorable doit être souligné ; en effet, la turbine du groupe turbo-alternateur (GTA) 1 n'a pu fonctionner de manière optimale, tandis que l'amélioration de la disponibilité du four 2 est intervenue favorablement, ce qui explique le résultat.



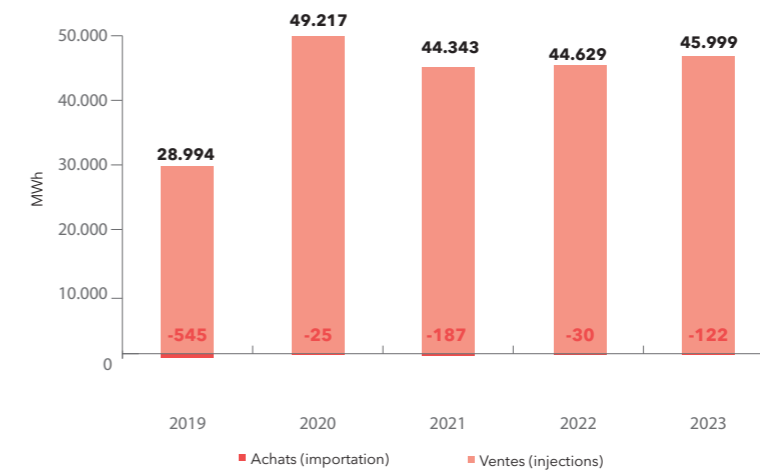
*Sur base d'une consommation annuelle de 3.500 kWh (données de la CREG)



Production et échanges électriques

Année	ACHATS (importations)	VENTES (injections)	PRODUCTIONS	Unité
2019	-545	28.994	*	MWh
2020	-25	49.217	59.485	MWh
2021	-187	44.343	56.040	MWh
2022	-30	44.629	57.855	MWh
2023	-122	45.999	59.711	MWh

(*) donnée non disponible à la suite du changement de la cabine électrique « C1 » dans le cadre des travaux de modernisation.



4.8 Le Comité d'accompagnement des riverains

En 2023, Tibi a bien entendu continué à informer les riverains et l'administration de manière proactive dès que la situation l'a nécessité. Une réunion avec le Comité d'accompagnement a d'ailleurs eu lieu le 7 novembre 2023, aboutissant sur une demande

d'adaptation d'une opération journalière réalisée : le ramonage des chaudières. Celle-ci a pu être rencontrée en décalant l'heure de ramonage d'une heure.

4.9 Le Système de Management Environnemental

De manière générale, Tibi tient à poursuivre sa logique d'amélioration continue des performances environnementales de l'UVE au travers de sa certification EMAS.

Chaque année, le Système de Management Environnemental mis en place sur le site du Port de la Praye est audité par un vérificateur externe.

L'audit de certification s'est déroulé les 8 et 12 mai 2023. Cet audit a conclu cette année encore à la maîtrise des aspects réglementaires (respect de la législation garanti par la mise en œuvre de procédures dont l'efficacité est régulièrement évaluée) et l'UVE a été recertifiée.

Les aspects significatifs prioritaires ont été identifiés sur base d'une analyse de risques et traduits sous forme d'objectifs planifiés dans le programme environnemental. Ayant pour but de réduire ou de mieux maîtriser ces aspects significatifs, chaque objectif a fait l'objet d'un programme d'actions, chacune d'elles étant prise en charge par une personne responsable.

Chaque année, Tibi publie sa déclaration environnementale, celle-ci est téléchargeable sur le site internet de Tibi (www.tibi.be) dans la rubrique consacrée aux publications, en sélectionnant « Rapports » (<https://tibi.be/publications.htm>).



5. ADMINISTRER

Ensemble vers l'excellence



S'appuyer sur nos atouts !

Nos plus grands atouts relèvent incontestablement de notre personnel par son expertise, sa réactivité, sa faculté d'adaptation, sa flexibilité, sa créativité, son agilité ainsi que son enthousiasme à se réinventer chaque jour.

Tibi intègre la gestion des ressources humaines au cœur de la stratégie de l'entreprise, en tant que moteur de changement.

5.1 Les Ressources Humaines

La Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) est une démarche de gestion prospective des ressources humaines qui permet d'accompagner le changement. Elle a pour but de pouvoir mettre en adéquation les effectifs, les emplois et les compétences avec les objectifs stratégiques et l'environnement externe (marché, concurrence, évolutions technologiques, etc.). La réflexion relative à l'acquisition d'un tel Système Intelligent des Ressources Humaines a mené à un phasage avec comme priorité l'analyse des besoins et la prospection des logiciels de recrutement existants sur le marché. L'objectif premier sera donc d'optimiser et de faciliter la communication avec chaque candidat, ainsi que de permettre un gain d'efficacité du Service des Ressources Humaines.

Toujours à des fins d'efficacité un interfaçage sera prévu avec le logiciel des salaires, permettant d'éviter des encodages similaires, et donc de limiter le risque d'erreurs.

Parallèlement à la prospection d'outils, une analyse de la planification des carrières a débuté à l'Unité de Valorisation Énergétique avec un focus premier sur les plans de formation. Malheureusement, la situation au sein du Service des Ressources Humaines en 2023 a nécessité de définir des priorités et ce test n'a donc pu être réalisé qu'en partie, il s'est limité aux formations obligatoires en termes de sécurité ou d'habilitation.

La simplification administrative du Service des Ressources Humaines et l'amélioration de son accessibilité ont progressé au cours de cette année. En effet, depuis le 1er janvier 2023, un nouveau système de déclaration de maladie a vu le jour. Ce système simplifie la procédure d'absentéisme ; en

Améliorer notre efficience

L'Intercommunale poursuit une stratégie qui vise :

- l'amélioration continue de la qualité du service public rendu à un coût maîtrisé ;
- la rationalisation et l'optimisation de nos processus ;
- l'innovation, l'efficience et l'ambition de tendre vers l'excellence ;
- la poursuite du bien-être et de la sécurité de notre personnel et des usagers de nos différents services.

effet, les collaborateurs peuvent maintenant encoder leur incapacité de travail en ligne. Une « Foire aux questions » a également été publiée sur l'intranet de Tibi, ce qui permet de répondre directement aux différentes interrogations pour lesquelles les agents du Service des Ressources Humaines étaient régulièrement sollicités. Dans le même esprit, un formulaire interservices a été mis en œuvre pour l'arrivée des nouveaux collaborateurs afin de s'assurer qu'ils soient accueillis dans les meilleures conditions. Ce travail de dématérialisation de l'ensemble des formulaires Ressources Humaines perdurera pour aboutir en 2024. Enfin, la gestion de l'accueil des travailleurs a été révisée en 2023 pour une application dès 2024. Afin d'optimiser la qualité du travail et des réponses fournies, une permanence sera organisée pour l'accueil des collaborateurs et des rendez-vous pourront être fixés pour des situations plus sensibles ou plus complexes.

Des accompagnements individuels en matière de management ont été proposés aux membres des lignes hiérarchiques supérieures en 2023. Des formations à destination des lignes hiérarchiques intermédiaires ont été analysées et seront programmées courant 2024.

Enfin, l'archivage documentaire a vu son efficience grandement améliorée en 2023 avec la création d'un référentiel numérique global pour l'ensemble des dossiers et documents des Ressources Humaines. Cet outil permet de ne garder que l'information nécessaire et suffisante, d'y accéder rapidement tout en respectant le Règlement Général sur la Protection des Données.

5.2 La qualité, la sécurité et l'environnement

La gestion de la qualité

L'approche Qualité de Vie au Travail (QVT) s'est poursuivie en 2023 avec l'organisation d'activités de convivialité, de mobilisation et de sensibilisation à la QVT.

Le troisième groupe de mobilisation, composé de représentants de chaque Service, avec pour mission l'amélioration du fonctionnement de la vie de l'Intercommunale, s'est réuni à douze reprises en 2023 autour du thème du « bien-vivre ensemble ». Ils ont bénéficié de l'expertise de partenaires externes, dont le CRIC (intégration), Unia (discrimination) et l'Aviq (handicap) et ils ont visité l'exposition immersive sur le harcèlement de rue organisée par le Service de l'Égalité des chances de la Ville de Charleroi.

Afin de renforcer leur identité et leur communication, les membres du groupe ont créé un logo spécifique et rédigé une charte du « bien-vivre ensemble ». Une des valeurs, le respect des espaces de vie en commun, a été illustrée dans une capsule vidéo tournée au sein du recyparc de Farciennes/Aiseau-Presles/Châtelet (FAC) avec pour acteurs trois préposés et un chauffeur, membres du groupe. Les tournages se poursuivront en 2024.

Par ailleurs, le 20 novembre 2023, des rubans blancs et des « violentomètres » (outil de prévention se présentant sous la forme d'un petit flyer avec différentes mises en situation et gradation de la violence) ont été distribués à l'ensemble du personnel dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes, et ce, en collaboration avec le Service de l'Égalité des chances de la Ville de Charleroi ainsi que La Maison Plurielle. C'était l'occasion de sensibiliser le personnel de manière plus générale au respect de l'autre, des

La gestion de la sécurité

Le nombre d'accidents par rapport à 2018 a continué à diminuer en 2023. L'attention a été mise sur la pérennisation des grands axes de notre stratégie, initiée en 2020, qui met en évidence l'évolution de la culture sécurité de notre Intercommunale vers l'interdépendance.

Ce résultat encourageant est corroboré par le respect de nos engagements dans la diminution des taux de fréquence (- 42 %) et de gravité (- 69 %) en 2023 par rapport à 2018 et le respect de notre objectif de réalisation de 90 % des plans d'Actions, Annuel et Global, de Prévention, avec l'atteinte d'un taux de réalisation de 92 % en 2023.

Nous avons mis l'accent cette année encore sur les formations en interne avec un programme ambitieux de formation et de recyclage en secourisme donné par le SIPP à l'attention des agents de Tibi. Ces formations entraînent une meilleure prise en charge des

règles et des espaces de vie en commun.

En parallèle de ces actions, depuis septembre, un groupe-pilote, composé de six agents volontaires de l'Unité Propreté Publique, a suivi gratuitement des cours d'alphabétisation fonctionnelle dispensés en nos locaux par la Funoc (Formation pour l'Université Ouverte de Charleroi). Ces agents ont ainsi bénéficié de deux heures par semaine de cours personnalisés en fonction de leur niveau de français (oral et écrit) et de leurs besoins. Ces cours ont pour objectif de faciliter leur intégration, de les aider dans la réalisation de leurs missions au quotidien (lire un plan, compléter une feuille de route, etc.) et de participer à leur épanouissement, tant sur le plan professionnel que personnel.

Outre les rendez-vous récurrents annuels des activités de convivialité, une journée des familles a été organisée le dimanche 1er octobre 2023. Cet événement spécial a permis au personnel, accompagné de sa famille, de découvrir les infrastructures et les métiers de l'Intercommunale ; c'était aussi l'occasion de favoriser ainsi le sentiment d'appartenance à Tibi, de rencontrer des collègues d'autres services, d'échanger sur les expériences et de valoriser le savoir-faire de chacun. Ce sont près de 1.000 personnes (des agents et leur famille) qui ont partagé et contribué à ce moment convivial.

Afin de lancer la démarche « éco-team » qui favorise des comportements mobilisateurs tout en prônant l'exemplarité, Tibi a bénéficié cette année d'un accompagnement du SPW pour atteindre des objectifs de développement durable, repris dans une feuille de route, qui devront être réalisés pour 2026.

personnes accidentées et peut expliquer l'importante diminution du taux de gravité en 2023.

Depuis quelques années, une impulsion a été transmise à la ligne hiérarchique afin qu'elle conduise l'analyse des accidents par Arbres Des Causes (ADC). Le nombre d'accidents analysés de cette manière atteint 80 % en 2023. Grâce à cette démarche, on assiste à une évolution dans les moyens de prévention proposés, dont la pertinence est de plus en plus évidente.

La remontée des incidents via les fiches signalétiques devient la norme. Ceci montre une prise de conscience des rôles de chacun dans la prévention des accidents. Le service interne peut ainsi s'associer à la ligne hiérarchique afin de mettre en place les mesures les plus pertinentes possibles.

Le Service QSE a entamé la digitalisation des déclarations d'accident et de signalement d'incident, ce qui permet de considérablement minimiser le temps d'obtention des documents et de pouvoir réagir plus rapidement.

La gestion de l'environnement

À la suite de l'identification des impacts environnementaux prépondérants dans les installations de Tibi, certaines actions ont été entreprises. Les produits d'entretien des recyparcs ont été substitués par des produits plus écologiques afin de répondre à nos exigences en matière d'environnement. Cette démarche devrait être

La protection de nos infrastructures

L'ensemble des quatorze recyparcs est désormais équipé de caméras de surveillance parfaitement fonctionnelles, ce qui permet d'assurer la sécurité de nos agents comme celle des usagers. Le système de caméras a été étendu en 2023 au Pôle environnemental.

L'étroite collaboration entre le Service interne de

5.3 La gestion du charroi

Tibi gère un charroi important et diversifié compte tenu de la multiplicité de ses activités et maintient le cap quant au verdissement de sa flotte.

En effet, si l'Intercommunale a momentanément suspendu l'achat de nouveaux compacteurs ou lève-conteneurs roulant au CNG, elle n'en a pas moins réceptionné en 2023 douze véhicules légers, complètement électriques, qui ont été affectés, aux brigadiers des Unités Collectes et Propreté Publique, ainsi qu'au Service Communication et Prévention en remplacement de leurs véhicules diesel. En ce qui concerne le charroi lourd, l'évolution des motorisations électriques ou à hydrogène est suivie de très près mais il est jugé, à ce stade, prématuré de franchir le pas, au vue des contraintes techniques et du coût de ces motorisations.

Le charroi de l'Intercommunale est malgré tout appelé à continuer à s'agrandir : en décembre 2023, douze camions compacteurs compartimentés et équipés d'un système d'identification et de pesage ont été commandés, non seulement afin d'assurer le renouvellement de la flotte, mais aussi pour répondre aux nouveaux besoins apparus à la suite de la mise en place de collectes supplémentaires, telle que la collecte des sacs verts destinés aux déchets organiques. Dans cette commande, ont été prévus

L'ensemble des Intercommunales wallonnes de gestion de déchets se sont par ailleurs rassemblées sous l'égide de la COPIDEC afin de créer des spots vidéo ayant pour objectif de sensibiliser efficacement le citoyen à la sécurité de leur personnel ! Ces spots vidéo ont été diffusés depuis la mi-2023.

étendue au Pôle environnemental en 2024.

Différentes pistes ont également été explorées dans le cadre des objectifs de développement durable qui ont conduit à l'établissement d'un plan d'actions. Ces actions seront suivies durant les prochaines années afin de prolonger nos efforts dans cette voie.

gardiennage et la société externe permet d'assurer une flexibilité et un support répondant à l'ensemble de nos exigences. L'utilisation du Service externe de nuit a mené à 129 interventions et au signalement de 52 personnes à la police en 2023, ce qui a permis de réduire considérablement les préjudices qui étaient historiquement constatés sur nos sites.

également cinq camions porte-conteneurs pour les recyparcs et quatre camionnettes destinées à l'Unité Collectes pour le ramassage des sacs dans les rues inaccessibles aux camions.



L'optimisation de la disponibilité du charroi s'est à nouveau poursuivie en 2023, en veillant à maintenir un nombre suffisant de véhicules disponibles en fonction des immobilisations indispensables et des besoins exprimés pour chaque type de véhicule. En lien avec cette optimisation, un outil de Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO), permettant un suivi précis, opérationnel et stratégique de la flotte, a été

5.4 La gestion du patrimoine

Les recyparcs

La réflexion quant à l'extension ou la modernisation de certains recyparcs s'est poursuivie en 2023 en vue d'aboutir, en 2024, à la finalisation de l'étude de faisabilité et d'opportunité telle que prévue au Plan Stratégique 2023 - 2025. En 2023, les actions se sont donc concentrées sur une maintenance proactive, toujours guidée par une recherche d'optimisation de l'exploitation à coûts maîtrisés.

Selon cette logique, des horloges digitales ont été mises en place dans tous les recyparcs et permettent de commander automatiquement les éclairages extérieurs en fonction du niveau d'éclairage. Sur les sept recyparcs qui sont équipés de chauffage

implémenté en fin d'année 2023 et sera opérationnel début 2024.

Enfin, à l'issue des différentes prospections effectuées ces dernières années, l'avant-projet du nouvel atelier a été finalisé en 2023 : les plans retenus répondent aux besoins de la gestion du charroi grandissant et à l'objectif d'internalisation des activités de maintenance de l'ensemble du charroi, défini par l'Intercommunale.

électrique, une séparation des circuits électriques a été réalisée de manière à limiter les consommations électriques en dehors des périodes d'ouverture : l'alimentation générale est ainsi coupée pendant ces plages, tandis que les circuits vitaux restent actifs.

Compte tenu de l'exiguïté de ce site et des impératifs liés à l'accueil de nouvelles fractions de déchets, la décision de réaliser des travaux spécifiques sur le recyparc de Courcelles a été prise dès 2023; ce sont ainsi trois nouveaux emplacements pour conteneurs à quai, ainsi que des dalles en béton pour le stockage des chariots à matelas et pour les conteneurs de réserve, qui seront réalisés en 2024.



Le Pôle environnemental et le Village du recyclage

La réduction de l'impact carbone et la végétalisation

Pour accompagner le verdissement progressif de sa flotte de véhicules, Tibi a installé en 2023 un réseau de rechargement, comptant une vingtaine de bornes et pouvant accueillir tant des véhicules légers que des camionnettes.

Une réflexion quant à l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les parkings récemment rénovés avait débuté en 2022 et s'est prolongée en 2023 avec l'aide de NEOVIA, structure publique spécialisée dans les projets de production d'énergie renouvelable,

Le nouvel atelier charroi

Le projet de construction d'un nouveau complexe comprenant, dans un même volume, un atelier garage, un espace dédié aux travaux de soudure et une station de lavage a suivi son cours en 2023, en ayant pour objectif de dégager des pistes d'économies compte tenu des augmentations significatives observées au niveau des projets de travaux. Les besoins (travées, ponts roulants, douches, etc.) ont été clairement définis pour chaque zone (mécanique, soudure, bureaux, sanitaires, etc.), ce qui a permis de finaliser

Le nouvel accueil et la nouvelle loge des gardes

La construction du nouvel accueil et de la loge du gardiennage a également évolué au courant de l'année 2023, en incluant dans le bâtiment prévu la totalité du personnel du Service Qualité, Sécurité et Environnement. En conséquence, l'esquisse du projet a été revue et un planning actualisé établi. Même si l'aménagement de l'étage du bâtiment n'a pas encore été défini, une attention particulière a été portée à

L'amélioration de l'efficacité énergétique

A la suite de l'audit énergétique réalisé fin 2022, l'élaboration des pistes à mettre en œuvre a débuté au courant du mois de septembre 2023 dans le cadre de la convention signée avec Igretec début 2023. Les visites sur sites, ainsi que la compilation des données nécessaires à l'analyse ont été réalisées au courant du mois de novembre 2023.

Un premier rapport est attendu pour mi-mars 2024 ; ce rapport devra faire ressortir une liste de travaux, reprenant l'estimation des coûts et le retour sur

afin de déterminer, tant la faisabilité technique que le retour sur investissement d'une potentielle installation de panneaux couvrant les emplacements de stationnement des parkings P1 et P2. Les conclusions sont attendues courant 2024.

A l'issue des travaux d'aménagement des voiries, fin 2022, Tibi a décidé d'arborer les zones bordant la nouvelle voirie centrale, en y plantant des arbres à haute tige. Les îlots des parkings et les talus ont aussi été végétalisés avec des lavandes et des cotonéasters.

les plans généraux ainsi que d'adapter l'estimation du montant total des travaux.

Les échanges entre les différents intervenants, (Direction de Tibi, Service Charroi et le bureau d'études) devront cependant se poursuivre pour réaliser les dossiers techniques nécessaires à l'introduction de la demande de permis unique, prévue mi-2024. Des réflexions sont encore en cours concernant la zone de lavage des camions.

l'intégration des énergies et décharges afin de ne pas contraindre les aménagements futurs.

Les modifications de l'enveloppe extérieure du bâtiment (bardage, fenêtres, etc.) imposent l'introduction d'une demande de permis d'urbanisme, prévue au 1er trimestre 2024, dès que les plans définitifs auront été établis.

investissement de ceux-ci, ce qui permettra à Tibi de prioriser les actions à mener. A noter que certains investissements pourront faire l'objet de subsides octroyés par la Région wallonne dans le cadre d'UREBA.

Un point prioritaire a cependant déjà été réalisé, sans attendre l'ensemble des améliorations à mettre en œuvre, avec le remplacement, en 2023, de châssis du bâtiment administratif qui le nécessitaient.



Le Village du recyclage

Le projet des nouvelles infrastructures de la Ressourcerie du Val de Sambre s'est poursuivi en 2023. En effet, après l'octroi du permis unique en septembre 2022 et l'attribution du marché de

construction, les travaux ont commencé, par les terrassements, à l'automne 2023. La réception provisoire est programmée dans le courant de l'été 2025.

5.5 La gestion des achats et des assurances

L'année 2023 a permis le lancement d'un total de trente-trois marchés publics et accords-cadres (tous lots confondus, soit cinquante-six marchés en comptant les lots distinctement), hors marchés dits de faible montant.

Les plus importantes attributions de marchés publics ont, notamment, concerné la désignation d'avocats spécialisés dans des domaines juridiques variés, le traitement et la valorisation de plusieurs flux de déchets (déchets de plafonnage, verre creux, fraction fermentescible des ordures ménagères, déchets hospitaliers, asbeste-ciment, charbon actif souillé, boues pressées, Réfioms, etc.), des services ou des fournitures à destination de l'UVE (maintenance de l'extracteur à mâchefers, livraison de charbon actif, de bicarbonate de sodium, de précipitants, de floculants, de briques, de tuiles réfractaires, etc.), l'acquisition de camionnettes adaptées aux besoins des Services Collectes, Prévention et Communication, ainsi que Stratégie, Etudes et Statistiques, l'acquisition de matériels d'entretien et de brosses pour les balayeuses de l'Unité Propreté Publique, ou encore le lavage extérieur des camions de l'Unité Collectes.

Afin de couvrir les besoins de nos partenaires que sont VALTRIS et la Ressourcerie du Val de Sambre, le Service Achats et Assurances a également lancé, en sus des marchés précités, des centrales d'achats portant, notamment, sur le traitement des envois postaux, la gestion de titres-repas et d'écochèques au format électronique, la maintenance de la robinetterie (soupapes, pressostats, vannes, etc.) et la réalisation d'analyses vibratoires. De plus, afin de pouvoir répondre rapidement aux divers besoins des Services, Tibi a aussi adhéré à cinquante-neuf centrales d'achats « externes » mises en place par CENEO, la Province

du Hainaut et le Service Public de Wallonie (SPW) qui concernaient, par exemple, du matériel spécifique à la gestion du Charroi (lubrifiants, huiles, graisses moteurs, additifs carburants, lave-glace, pneus, accessoires divers), des cartes magnétiques pour se fournir en CNG, électricité, essence ou diesel, du petit matériel de bureau (cachets, ventilateurs, lampes de bureau, rames de papier, agendas, enveloppes, matériel d'écriture et de classement, etc.), des appareils électro-ménagers non professionnels, du matériel informatique et audiovisuel courant (PC fixes ou portables, stations de travail, etc.), de l'approvisionnement en gaz et en électricité.

Les assurances de personnes et de type « dommages matériels » ont été attribuées fin 2023. L'ensemble de ces polices seront donc effectives au 1er janvier 2024 pour un minimum de deux ans et un maximum de quatre ans.

Enfin, dans le cadre du Plan Stratégique 2023 - 2025, l'Assemblée générale du 21/12/2022 a approuvé la création du Secteur 4 et, plus spécifiquement, la création d'une Centrale d'achats « Tibi » ayant à terme pour vocation de permettre à des pouvoirs adjudicateurs wallons d'y adhérer et ainsi de bénéficier des conditions et des prix de certains marchés publics lancés par Tibi sous couvert du mécanisme de centrale d'achats. Depuis, la mise en place s'est faite pas à pas, avec, à la fin de l'année 2023, pas moins de onze adhésions confirmées et deux en cours de finalisation. Les premiers marchés lancés dans le cadre de la Centrale d'achats « Tibi » sont attendus dans le courant de l'année 2024, le temps de permettre à tous les pouvoirs adjudicateurs potentiels d'adhérer à ladite Centrale.

5.6 La gestion informatique

Système de gestion des apports des citoyens dans les recyparcs

Guidée par la volonté de rationaliser les coûts et de favoriser la convergence de fonctionnement entre Intercommunales, Tibi a opté en 2023 pour un nouveau système de gestion des apports des citoyens dans les recyparcs, intitulé GRCP (pour Gestion des ReCyParcs), en rejoignant un projet initié par le BEP Environnement et auquel participait déjà IDELUX Environnement. En fin d'année 2023, l'Intercommunale in BW s'est également associée au projet.

Une analyse des processus et des besoins a été effectuée en collaboration avec le BEP Environnement et les services concernés de Tibi (Collectes - pôle recyparcs, ICT et Stratégie, Etudes et Statistiques) afin de s'assurer que le nouveau système permette de répondre aux particularités de chaque Intercommunale. Après une période de tests d'une durée d'un mois, le changement de solution a été rendu effectif au 1er juillet 2023.

En parallèle, le Service Informatique a développé trois programmes, basés sur la technologie éprouvée des Web Services, afin de compléter les outils de la solution en fonction des besoins internes de notre Intercommunale qui n'étaient pas couverts par GRCP. Il s'agissait tout d'abord d'un logiciel de transfert permettant d'insérer les données historiques dans la nouvelle solution ; ensuite, d'un logiciel de backup local afin d'assurer la pérennité de l'information et enfin, d'une solution « back-office » permettant d'exporter les données à des fins d'analyse statistique et d'enquêtes comportementales des usagers afin de détecter des abus ou tentatives de fraudes sur les quotas autorisés. Ces deux derniers logiciels (backup et back-office) vont continuer à évoluer pour répondre aux besoins spécifiques des services Collectes - pôle recyparcs et Stratégie, Etudes et Statistiques.

Le Service Informatique a également géré la fourniture, la configuration et les mises à jour des nouveaux appareils liés à ce projet pour les recyparcs.



Sécurité

La sécurité a également été au centre des préoccupations tout au long de cette année 2023.

Le Service Informatique a été activement impliqué dans le projet des caméras de sécurité des recyparcs et du Pôle environnemental, notamment pour concevoir une topologie de réseau permettant au prestataire externe de gardiennage d'accéder, de manière sécurisée, uniquement aux serveurs de vidéosurveillance sans compromettre l'infrastructure existante.

Une plateforme de données, sécurisée et simple d'utilisation, a été configurée pour répondre à la demande du Service Stratégie, Etudes et Statistiques de garantir la confidentialité lors d'échanges d'informations avec les Communes associées. Des comptes spécifiques et une structure de données distincte pour chaque intervenant externe ont été mis en place.

Dans le cadre du projet de VALTRIS de tri automatique basé sur l'intelligence artificielle, un accompagnement actif du prestataire externe a permis la configuration de son réseau, lui garantissant un accès sécurisé à sa solution, sans compromettre l'intégrité de notre réseau interne.

Formations aux outils informatiques

Diverses séances d'initiation à l'usage des produits Power de Microsoft, tels que Power Automate et Power Apps ont été dispensées en interne pour les services intéressés. L'objectif est de donner les outils nécessaires aux agents pour leur permettre de mettre en place des processus comprenant des vérifications et des actions automatiques dans le remplissage de formulaires.

Une formation approfondie de 10 jours sur l'usage de notre GMAO a également été suivie par des membres de l'UVE et de la Propreté Publique. Un membre de l'équipe IT a également suivi cette formation afin d'assurer un backup des connaissances et d'apporter un renfort technique lors de la formation sur les aspects relatifs au langage et aux requêtes complexes des bases de données.

5.7 La gestion des instances et du volet juridique

Le Service Support aux Instances, à la Direction et Expertise Juridique (SIDEJ) a poursuivi ses différentes missions.

En 2023, le Service a administré l'ensemble des instances de l'Intercommunale : l'Assemblée générale, le Conseil d'administration, le Bureau exécutif, le Comité d'audit, le Comité de rémunération, le Comité de Concertation/Négociation syndicale et le Comité pour la Prévention et la Protection au Travail, ce qui correspond à un total de 52 réunions. Le Service a également sous sa responsabilité la gestion de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de VALTRIS pour un total de sept réunions.

La majorité de ces instances sont gérées via l'outil iA.Délib Cloud, à l'exception des Assemblées générales et des réunions du Comité de Concertation/Négociation et du Comité pour la Prévention et la Protection au Travail.

Le Service SIDEJ a également pour mission la gestion des courriers entrants et sortants de l'Intercommunale. En 2023, ce sont plus de 3.500 courriers entrants et sortants qui ont été gérés par le SIDEJ. Le nombre de plis affranchis correspond quant à lui à plus de 15.000 envois.

Une optimisation de la gestion de l'expédition des envois postaux et colis a été initiée par le lancement d'un accord-cadre en octobre 2023. Cet accord-cadre permettra, tant à notre Intercommunale qu'à VALTRIS et La Ressourcerie du Val de Sambre (LRVS), de diminuer les coûts d'expédition qui comprennent actuellement l'utilisation en interne d'une machine à affranchir devenue vétuste.

L'objectif de la mise en place d'un archivage électronique des documents a pu avancer grâce à la migration de l'ensemble des services de Tibi vers

5.8 L'assistance à la maîtrise de projets

Au cours de l'année 2023, le Service gestion de projets a évolué pour laisser place au nouveau Service Assistance à la Maîtrise de Projets.

Ce changement signifie qu'outre ses missions historiques de support à la mise en place des projets transversaux internes de Tibi, les gestionnaires de projets qui composent cette nouvelle équipe offrent également leurs services à l'ensemble des Communes

Office 365, qui est actuellement utilisé en tant que solution intermédiaire. Le Service SIDEJ a continué à alimenter au fur et à mesure ses dossiers relatifs aux instances de manière électronique afin de disposer d'une base permettant de réaliser des recherches de manière plus rapide et efficace. La numérisation de plus anciens documents se poursuit également.

La gestion des petites fournitures de bureau de type « économat » est réalisée en interne en utilisant les outils à disposition afin d'éviter de devoir faire appel à un logiciel « clé-en-main ». Un inventaire complet du stock de ces petites fournitures de bureau a été réalisé et est mis à jour de manière régulière afin d'assurer une gestion optimale du stock et des commandes. En 2023, le Service a réalisé 68 commandes à destination des fournisseurs afin de répondre aux 240 demandes de fournitures internes des différents Services et Unités.

Tibi, en vertu de ses secteurs d'activités tels que repris dans ses statuts, est amenée à traiter des données personnelles, qu'il s'agisse des données relatives à la gestion de son personnel ou des données nécessaires à la bonne exécution de ses missions.

Compte tenu du Règlement Général sur la Protection des Données et de ses nouveaux secteurs d'activités (Secteurs 3 et 4), l'Intercommunale a procédé à la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPO) externe à court terme. Si l'Intercommunale avait fait le choix, dans un premier temps, d'internaliser les missions de DPO, elle a finalement fait le constat qu'il était plus judicieux d'être accompagnée d'un cabinet externe disposant d'expériences plus pragmatiques en la matière, tout en ayant le souhait de maintenir une personne de contact en interne pouvant centraliser les échanges avec le DPO externe.

et autres institutions publiques wallonnes qui le souhaitent.

C'est ainsi que dans le courant de l'année 2023, Tibi a pu accompagner plusieurs Communes dans le lancement de projets tels que la mise en place du tri dans l'espace public (Tri out of home) ou encore la réalisation d'un plan local de propreté.

6. ANNEXES

ANNEXE 1 Tonnages 2023 gérés par Tibi

Flux	Quantité	Destination
COLLECTE DE DECHETS MENAGERS :	80.360	
COLLECTE DM 2023	79.815	vers UVE Tibi
COLLECTE DM 2023 EN STOCK INTERMEDIAIRE	545	vers stock intermédiaire
APPORTS DIRECTS A L'UVE DU PORT DE LA PRAYE :	29.926	Valorisation énergétique
SOUS-TOTAL ENTRÉES A L'UVE DU PORT DE LA PRAYE :	109.741	
SOUS-TOTAL DÉCHETS VALORISÉS A L'UVE	109.741	Valorisation énergétique
SOUS-TOTAL SORTIES UVE VERS VALORISATION EXTERNE	0	
COLLECTES SELECTIVES :	36.771	
PAPIER/CARTON	13.281	Recyclage
VERRE	9.033	Recyclage
PMC	9.679	Recyclage
DÉCHETS ORGANIQUES	4.778	Biométhanisation
TONNAGES PROVENANT DES RECYPARCS :	84.530	
INERTES	32.941	Recyclage
ENCOMBRANTS	12.360	Recyclage/Valorisation
BOIS	12.215	Valorisation
PLASTIQUES DURS	1.037	Recyclage
DÉCHETS VERTS	13.052	Compostage
PAPIER/CARTON	2.855	Recyclage
DEEE	1.813	Recyclage
MÉTAUX	1.865	Recyclage
ASBESTE-CIMENT	977	CET
VERRE	920	Recyclage
DIVERS *	884	Traitements spécifiques
TEXTILES	559	Réutilisation
VERRE PLAT	595	Recyclage
AUTRES DÉCHETS **	259	Recyclage
EPS	60	Recyclage
GESTION DES DECHETS COMMUNAUX :	15.157	
VERS EXTÉRIEURS	15.071	
VERS TRANSIT DE COUILLET	86	
TOTAL	244.759	tonnes

Liège : 2,093 tonnes - Fonds de bougies : 1,500 tonnes
 DIVERS * : Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.
 AUTRES DECHETS ** : Pneus, bâches agricoles.

ANNEXE 2 Déchets ménagers collectés en 2023

Commune	Population	Collecte DM par Tibi :						Tonnage global (en Tonnes)	
		Tonnage résiduel sacs, cont. à puce et groupes des ménages (kg/an/hab.)	Tonnage sacs et cont. à puce des bâtiments publics (kg/an/hab.)	Tonnage total sacs, cont. à puce et groupes des ménages et des bâtiments publics (kg/an/hab.)	Tonnage conteneurs publics (kg/an/hab.)	Tonnage total sacs, cont. à puce et groupes des ménages et bâtiments publics (kg/an/hab.)	Tonnage conteneurs professionnels (kg/an/hab.)		
Aiseau-Preles	10.903	112	0,7	113	2	115	16	29,926 tonnes	
Anderlues	12.601	104	1,1	105	11	117	11		
Chapelle-lez-Herfaimont	14.816	175	5,0	180	6	186	7		
Charleroi	203.785	184	0,2	184	13	197	29		
Châtelet	35.512	178	0,4	178	12	190	18		
Courcelles	31.299	110	1,1	111	14	125	18		
Farciennes	11.335	100	0,8	101	4	105	18		
Fleurus	22.832	162	0,0	162	24	186	19		
Fontaine-l'Évêque	18.041	175	0,5	175	8	183	18		
Gerpinnes	12.831	72	2,1	74	1	76	34		
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13.811	81	1,3	82	5	88	17		
Les Bons Villers	9.540	72	2,5	75	7	81	15		
Montigny-le-Tilleul	10.116	88	3,2	91	1	92	39		
Pont-à-Celles	17.549	90	1,0	92	2	94	11		
Moyenne (kg/an/hab.)	424.971	154	0,8	155	11	166	23		
Tonnage global (en Tonnes)		65.507	331	65.838	4.648	70.486	9.874		30.078

ANNEXE 3 Évolution du tonnage de déchets résiduels (sacs, conteneurs à puce et groupés) des ménages (en kg par an par habitant) de 2019 à 2023

Commune	2019	2020	2021	2022	2023
Aiseau-Presles	105	111	116	110	112
Anderlues	101	110	118	105	104
Chapelle-lez-Herlaimont	185	194	194	186	175
Charleroi	190	202	205	191	184
Châtelet	189	205	203	186	178
Courcelles	115	126	126	111	110
Farciennes	192	88	107	101	100
Fleurus	173	181	185	164	162
Fontaine-l'Évêque	181	198	194	185	175
Gerpennes	72	82	83	73	72
Ham-sur-Heure/Nalinnes	79	88	89	79	81
Les Bons Villers	82	89	88	76	72
Montigny-le-Tilleul	81	100	100	89	88
Pont-à-Celles	95	101	102	92	90
Moyenne	162	171	173	159	154

ANNEXE 4 Collecte sélective du verre en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus, sur la zone Tibi de 2019 à 2023

Commune	2019		2020		2021		2022		2023	
	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	235	22	264	25	278	26	251	23	249	23
Anderlues	208	17	246	20	273	22	249	20	247	20
Chapelle-lez-Herlaimont	252	17	302	20	304	21	291	20	280	19
Charleroi	3.731	18	4.049	20	4.075	20	3.909	19	3.872	19
Châtelet	620	17	704	20	703	20	682	19	745	21
Courcelles	688	22	769	25	780	25	745	24	731	23
Farciennes	161	14	206	18	212	19	190	17	198	17
Fleurus	446	19	525	23	519	23	460	20	494	22
Fontaine-l'Évêque	329	18	386	22	380	21	369	21	374	21
Gerpennes	330	26	404	32	389	31	376	29	377	29
Ham-sur-Heure/Nalinnes	376	28	449	33	445	33	423	31	436	32
Les Bons Villers	204	22	248	26	267	28	255	27	257	27
Montigny-le-Tilleul	278	28	312	31	328	32	310	31	303	30
Pont-à-Celles	420	24	475	28	478	28	473	27	469	27
Total	8.278	20	9.339	22	9.432	22	8.985	21	9.033	21

ANNEXE 5 Données relatives à la collecte du verre en 2023

Commune	Population 2023	Collecte en porte-à-porte		Collecte en conteneurs enterrés et bulles aériennes		Collecte en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus		Recyparcs		Total	
		T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	10.903	249	23	0	0	249	23	24	2	273	25
Anderlues	12.601	247	20	0	0	247	20	27	2	274	22
Chapelle-lez-Herlaimont	14.816	280	19	0	0	280	19	32	2	312	21
Charleroi	203.785	3.758	18	114	0,6	3.872	19	441	2	4.313	21
Châtelet	35.512	0	0	745	21	745	21	77	2	822	23
Courcelles	31.299	731	23	0	0	731	23	68	2	799	26
Farciennes	11.335	198	17	0	0	198	17	25	2	222	20
Fleurus	22.832	0	0	494	22	494	22	49	2	543	24
Fontaine-l'Évêque	18.041	374	21	0	0	374	21	39	2	413	23
Gerpennes	12.831	377	29	0	0	377	29	28	2	405	32
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13.811	436	32	0	0	436	32	30	2	466	34
Les Bons Villers	9.540	257	27	0	0	257	27	21	2	278	29
Montigny-le-Tilleul	10.116	303	30	0	0	303	30	22	2	325	32
Pont-à-Celles	17.549	469	27	0	0	469	27	38	2	507	29
Global	424.971	7.680	18	1.353	3	9.033	21	920	2	9.953	23

ANNEXE 6 Collecte sélective du papier/carton en porte-à-porte sur la zone Tibi de 2019 à 2023

Commune	2019		2020		2021		2022		2023	
	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	341	32	393	37	396	37	355	33	343	31
Anderlues	325	26	363	29	404	33	382	31	347	28
Chapelle-lez-Herlaimont	393	27	435	29	447	30	409	28	405	27
Charleroi	6.979	35	7.111	35	7.404	37	6.704	33	6.575	32
Châtelet	984	27	1.061	30	1.102	31	946	27	911	26
Courcelles	1.044	33	1.098	35	1.133	36	1.047	34	1.016	32
Farciennes	290	26	330	29	348	31	314	28	297	26
Fleurus	765	33	810	35	823	36	723	32	702	31
Fontaine-l'Évêque	474	27	515	29	515	29	492	27	463	26
Gerpennes	450	35	520	41	529	42	462	36	451	35
Ham-sur-Heure/Nalinnes	506	37	537	39	520	38	493	36	496	36
Les Bons Villers	298	32	326	34	357	38	325	34	313	33
Montigny-le-Tilleul	428	42	433	43	453	45	382	38	399	39
Pont-à-Celles	610	35	627	36	628	36	600	34	565	32
Global	13.887	33	14.561	34	15.059	36	13.634	32	13.281	31

ANNEXE 7 Données relatives à la collecte du papier/carton sur la zone Tibi en 2023

Commune	Population 2023	Collecte en porte-à-porte		Recyparcs		Total	
		T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	10.903	343	31	73	7	416	38
Anderlues	12.601	347	28	85	7	431	34
Chapelle-lez-Herlaimont	14.816	405	27	100	7	505	34
Charleroi	203.785	6 575	32	1.369	7	7.944	39
Châtelet	35.512	911	26	239	7	1.150	32
Courcelles	31.299	1.016	32	210	7	1.226	39
Farciennes	11.335	297	26	76	7	373	33
Fleurus	22.832	702	31	153	7	855	37
Fontaine-l'Évêque	18.041	463	26	121	7	584	32
Gerpennes	12.831	451	35	86	7	537	42
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13.811	496	36	93	7	589	43
Les Bons Villers	9.540	313	33	64	7	377	40
Montigny-le-Tilleul	10.116	399	39	68	7	467	46
Pont-à-Celles	17.549	565	32	118	7	683	39
Global	424.971	13.281	31	2.855	7	16.136	38

ANNEXE 9 Données relatives à la collecte du PMC sur la zone Tibi en 2023

Commune	Population 2023	Collecte en porte-à-porte		Collecte en conteneurs enterrés		Total collecte en porte-à-porte, conteneurs enterrés compris	
		T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	10.903	281	26	0	0	281	26
Anderlues	12.601	299	24	0	0	299	24
Chapelle-lez-Herlaimont	14.816	346	23	0	0	346	23
Charleroi	203.785	4 349	21	6	0,03	4.354	21
Châtelet	35.512	834	23	0	0	834	23
Courcelles	31.299	791	25	0	0	791	25
Farciennes	11.335	271	24	0	0	271	24
Fleurus	22.832	564	25	0	0	564	25
Fontaine-l'Évêque	18.041	427	24	0	0	427	24
Gerpennes	12.831	298	23	0	0	298	23
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13.811	349	25	0	0	349	25
Les Bons Villers	9.540	234	25	0	0	234	25
Montigny-le-Tilleul	10.116	222	22	0	0	222	22
Pont-à-Celles	17.549	407	23	0	0	407	23
Global	424 971	9.673	23	6	0,01	9.679	23

ANNEXE 8 Données relatives à la collecte du PMC en porte-à-porte, conteneurs enterrés compris, sur la zone Tibi de 2019 à 2023

Commune	2019		2020		2021		2022		2023	
	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	164	15	214	20	246	23	258	24	281	26
Anderlues	172	14	194	16	228	18	282	23	299	24
Chapelle-lez-Herlaimont	190	13	223	15	260	18	307	21	346	23
Charleroi	2.985	15	3.170	16	3.575	18	3.932	19	4.354	21
Châtelet	538	15	595	17	664	19	742	21	834	23
Courcelles	497	16	540	17	599	19	710	23	791	25
Farciennes	156	14	235	21	283	25	279	25	271	24
Fleurus	335	15	374	16	432	19	525	23	564	25
Fontaine-l'Évêque	226	13	251	14	311	17	359	20	427	24
Gerpennes	162	13	179	14	233	18	273	21	298	23
Ham-sur-Heure/Nalinnes	182	13	203	15	250	18	306	22	349	25
Les Bons Villers	115	12	135	14	163	17	205	22	234	25
Montigny-le-Tilleul	128	13	148	15	176	17	210	21	222	22
Pont-à-Celles	240	14	265	15	324	19	381	22	407	23
Global	6.089	14	6.728	16	7.742	18	8.769	21	9.679	23

ANNEXE 10 Données relatives à la collecte des déchets organiques en porte-à-porte sur la zone Tibi de 2019 à 2023

Commune	2019		2020		2021		2022		2023	
	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	328	31	381	36	374	35	330	30	343	31
Anderlues	357	29	393	32	393	32	359	29	367	29
Chapelle-lez-Herlaimont	0	0	0	0	0	0	0	0	19	1
Charleroi	0	0	0	0	0	0	0	0	396	2
Châtelet	0	0	0	0	0	0	123	3	146	4
Courcelles	971	31	1.073	34	1.025	33	952	31	996	32
Farciennes	0	0	405	36	415	37	385	34	381	34
Fleurus	0	0	0	0	0	0	104	5	83	4
Fontaine-l'Évêque	0	0	0	0	0	0	0	0	24	1
Gerpennes	415	33	448	35	440	35	411	32	412	32
Ham-sur-Heure/Nalinnes	348	26	395	29	372	27	368	27	382	28
Les Bons Villers	306	32	346	37	316	33	300	32	298	31
Montigny-le-Tilleul	339	34	394	39	380	37	350	35	362	36
Pont-à-Celles	546	31	587	34	579	33	538	31	570	33
Global	3.610	9	4.422	10	4.293	10	4.219	10	4.778	11

ANNEXE 11 Données globales sur l'ensemble des recyparcs (quantités en tonnes)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total depuis l'ouverture (1994)
Fréquentation	690.987	752.599	723.062	748.289	744.590	782.569	809.460	710.605	780.358	714.821	705.452	22.986.910
Tous déchets confondus	90.094	97.080	93.110	92.003	89.551	90.312	92.615	91.693	99.790	84.530	82.392	2.440.219
Inertes	38.817	41.847	39.996	37.582	37.213	37.412	36.947	38.537	41.360	36.091	32.941	1.050.620
Encombrants	12.316	12.806	13.136	13.246	13.738	14.077	14.752	14.906	15.692	12.830	12.360	422.234
Bois	9.919	10.955	11.401	11.730	11.952	12.221	13.001	13.643	14.640	12.225	12.215	187.850
Déchets verts	15.570	18.008	15.654	16.442	14.033	13.957	14.517	12.079	15.287	11.810	13.052	410.938
Papier/Carton	4.339	4.189	4.014	3.911	3.755	3.710	3.794	3.159	3.248	2.769	2.855	129.089
Métaux	1.834	1.887	1.861	2.030	1.762	1.656	1.776	1.941	1.959	1.742	1.865	62.066
DEEE	1.441	1.464	1.524	1.530	1.485	1.472	1.608	1.689	1.830	1.779	1.813	32.283
Verre	1.661	1.609	1.523	1.516	1.423	1.389	1.453	1.140	1.087	936	920	54.486
Plastiques durs	0	0	0	36	161	293	403	496	677	815	1.037	3.918
Divers*	834	838	840	864	855	856	896	973	973	889	884	20.837
Textiles	521	559	576	576	576	577	621	559	628	600	559	9.073
Autres déchets**	636	629	232	250	221	247	275	299	313	278	259	7.873
Asbeste-ciment	1.012	1.044	1.115	1.067	1.043	1.058	1.086	926	1.214	1.117	977	20.119
Verre plat	340	397	405	415	544	534	577	547	617	592	595	6.660
EPS	49	46	40	42	47	60	64	67	71	59	60	959
Cartons à boissons						(1996 à 2004)						920
Plastiques						(1994 à 2004)						5.871
Pois de repiquage	36	38	34	40	34	34			(2008 à 2017)			319
Films plastiques	163	183	189	169	175	175			(2008 à 2017)			1.412
PMC	604	583	570	557	535	535	541	521	397		(2005 à 2020)	11.586
P+	0	0	0	0	0	0	251	324	336	195	(2018 à 2021)	1.107
Liège	1.260	1.320	1.988	1.820	1.560	1.547	1.443	2.275	1.989	2.119	2.093	47
Bougies	0.395	0.540	1.200	0.940	1.220	1.200	0.960	1.700	1.060	1.780	1.500	13

Divers* : Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.
Autres déchets** : pneus, bâches agricoles, incinérables.

ANNEXE 12 Quantités de déchets collectés par an et par habitant sur l'ensemble des recyparcs (depuis 2013)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Fréquentation	164	179	171	177	177	185	192	168	185	169	166
Tous déchets confondus	214	230	221	218	212	214	219	217	237	200	194
Inertes	92	99	95	89	88	89	87	91	98	85	78
Encombrants	29	30	31	31	33	33	35	35	37	30	29
Bois	24	26	27	28	28	29	31	32	35	29	29
Déchets verts	37	43	37	39	33	33	34	29	36	28	31
Papier/Carton	10	10	10	9	9	9	9	7	8	7	7
Métaux	4	4	4	5	4	4	4	5	5	4	4
DEEE	3	3	4	4	4	3	4	4	4	4	4
Verre	4	4	4	4	3	3	3	3	3	2	2,2
Plastiques durs	0	0	0	0,1	0,4	0,7	1,0	1,2	1,6	1,9	2,4
Divers*	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1	2,3	2,3	2,1	2,1
Textiles	1,2	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,5	1,3	1,5	1,4	1,3
Autres déchets**	1,5	1,5	0,5	0,6	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6
Asbeste-ciment	2,4	2,5	2,6	2,5	2,5	2,5	2,6	2,2	2,9	2,6	2,3
Verre plat	0,81	0,94	1,0	1,0	1,3	1,3	1,4	1,3	1,5	1,4	1,4
EPS	0,12	0,11	0,09	0,10	0,11	0,14	0,15	0,16	0,17	0,14	0,14
Cartons à boissons						(1996 à 2004)					
Plastiques						(1994 à 2004)					
Pois de repiquage	0,08	0,09	0,08	0,09	0,08	0,08			(2008 à 2017)		
Films plastiques	0,39	0,43	0,45	0,40	0,42	0,42			(2008 à 2017)		
PMC	1,4	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2	0,9		(2005 à 2020)
P+	0	0	0	0	0	0	0,60	0,77	0,79	0,46	(2018 à 2021)
Liège	0,003	0,003	0,005	0,004	0,004	0,004	0,003	0,005	0,005	0,005	0,005
Bougies	0,001	0,001	0,003	0,002	0,003	0,003	0,002	0,004	0,003	0,004	0,004

Divers* : Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.
Autres déchets** : pneus, bâches agricoles, incinérables.



Entreprise publique de gestion intégrée des déchets

Rapport d'activités

Exercice 2023

Le rapport est téléchargeable

www.tibi.be



Tibi

Entreprise publique de gestion intégrée des déchets

Rue du Déversoir 1 - BE 6010 Charleroi (Couillet)

Tél. : +32 (0)71 44 00 40 - Fax : +32 (0)71 36 04 84

TVA : BE 201 543 234

www.tibi.be - info@tibi.be - 0800 94 234

Éditeur responsable : Tibi

Rue du Déversoir, 1 - 6010 Charleroi (Couillet)